

La vaccination «fortement» recommandée

Le ministère tire la sonnette d'alarme sur la grippe saisonnière



Page 4

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3481 - Ven. 6 - Sam. 7 février 2015 - Prix : 10 DA

Trafic de drogue à Béjaïa

«Moustick» et ses compères ne séviront plus

Page 24



Il a fixé de nouvelles conditions «impossibles» au FFS Amar Saâdani souffle le chaud et le froid

Page 3

La CNLTD déci- dée à faire bar- rage... au FFS

Par Mohamed Habili

Voilà enfin la CNLTD qui se décide à passer l'action, à payer son monde autrement que par des mises en garde et autres promesses tout aussi ronflantes que le sigle qu'elle s'est donné. Ce sera pour le 24 du mois courant. Elle s'est accordée un délai d'une vingtaine de jours pour battre le ban et l'arrière-ban de ses supporters, pour labourer le terrain, ratisser le plus large possible. Et pas seulement dans la capitale, et les plus grandes villes du pays, ce qui serait déjà pas mal si elle réussissait dans son entreprise, mais dans les 48 wilayas, dans les coins et recoins du pays pour ainsi dire ! C'est qu'elle veut frapper fort du premier coup, envoyer ce pouvoir qui ne veut pas, dans son inconscience, se saisir de la perche qu'elle lui tend depuis des mois, les quatre fers en l'air dès sa première ruade, en manière de châtiement. Mais pourquoi ce choix du 24 février ? Est-ce parce que c'est la seule date historique qui se présente dans le court terme, et qu'elle-même s'aperçoit juste maintenant que sa patience est à bout, que sa coupe est pleine, qu'elle ne peut plus attendre, qu'il lui faut donner un exutoire au trop plein d'énergie qui menace de la déborder ? A moins, évidemment, que ce jour ne soit choisi pour la raison que c'est celui-là même que le FFS a fixé pour la tenue de sa conférence sur le consensus national.

Suite en page 3

Intempéries

Plusieurs wilayas isolées par la neige

● La mercuriale en hausse vertigineuse

Lire page 2



Inondations, routes bloquées, accidents, villages isolés. Les chutes de pluie et de neige accompagnées de fortes rafales de vent qui ont touché plusieurs wilayas du pays depuis mercredi, ont causé d'énormes dégâts.

Chambre nationale des notaires

Convention signée avec le Centre national du registre du commerce

Page 5



Constantine capitale de la culture arabe

La cadence des travaux accélérée

Page 13

Impact des intempéries sur les prix

La mercuriale en hausse vertigineuse

LES INTEMPÉRIES frappant quelques régions du pays, qui ont rendu difficile, voire impossible la circulation routière sur plusieurs axes routiers du pays, ce qui a engendré un retard de transport de marchandises, ainsi que la désorganisation au niveau des marchés de gros de fruits et légumes, sont à l'origine de la hausse des prix de ces produits, observée depuis quelques jours. Le début d'année 2015 a connu des augmentations au niveau du marché algérien; en effet avec la chute des prix de baril de pétrole, et les intempéries, il faut s'attendre à payer plus cher sa nourriture. C'est toujours le même scénario qui se répète. A l'issue d'une tournée effectuée à travers quelques marchés de la capitale, le constat nous édifie quant à la hausse des prix. Le prix de la pomme de terre varie entre 85 et 100 DA le kg, la tomate entre 100 et 120 DA, la courgette 150 DA, les fèves 120 DA, la salade 120 DA, les choux-fleurs 80 DA, les artichauts 100 DA, les haricots 500 DA, et les poisvons 190 DA le kg. Les fruits sont également touchés par cette hausse vertigineuse des prix, la pomme locale cédée à 180 DA, les mandarines entre 180 et 200 DA le kg. Les bananes à 200 DA alors qu'elles étaient à 140 DA et 150 DA, les oranges sont proposées entre 80 et 110 DA selon les variétés, les fraises à 350 DA le kg. Idem pour les viandes sachant que la viande rouge est cédée entre 1 350 et 1 500 DA, les viandes blanches sont cédées à 320 DA le kg de poulet et 800 DA le kg d'escalope. Les gens semblent mécontents mais obligés d'acheter comme nous a confié une vieille dame «les prix des légumes et fruits sont chers mais on est obligé d'acheter». Un autre homme s'écrie en disant qu'il serait temps de boycotter les achats, peut-être que ça va donner un résultat. Une autre vieille femme attristée par cette réalité nous dit que «les pauvres n'osent même pas s'approcher, ils observent les prix et s'en vont, comment ces derniers arrivent à se nourrir bon sang !». Les fruits et légumes sont inaccessibles à l'égard des gens pauvres comme l'affirme «un jeune homme venant faire des courses au marché Clauzel»; ces prix sont à la portée des riches, les pauvres se contentent d'acheter des lentilles pour manger à leur faim «mais même les fruits secs connaissent une hausse considérable, les lentilles à 160 DA le kg, les haricots à 200 DA. Cette flambée de prix des produits alimentaires de première nécessité est devenue au fil du temps prévisible, à laquelle s'attend le citoyen algérien. L'absence des agents de contrôle sur les terrains, et l'indifférence du gouvernement fait que ce phénomène devient une routine et une répétition dont les citoyens se lassent. Interrogés sur cette cherté, les vendeurs justifient cette flambée des prix, par un début de froid considérable et les intempéries frappant certaines régions du pays. Le citoyen algérien est soumis à rude épreuve pour pouvoir remplir son couffin, tout est cher mais le salaire reste quand même bas.

Sarah Harchaou

Intempéries

Plusieurs wilayas isolées par la neige

■ *Inondations, routes bloquées, accidents, villages isolés. Les chutes de pluie et de neige accompagnées de fortes rafales de vent qui ont touché plusieurs wilayas du pays depuis mercredi, ont causé d'énormes dégâts.*

Par Meriem Benchaoua

Les dernières intempéries qui se sont abattues sur le Nord ont fortement bloqué la circulation du réseau routier national et isolé beaucoup de localités, du fait des importantes chutes de neige, ont indiqué hier les services du groupement de la Gendarmerie nationale. Les régions les plus touchées sont : Laghouat, El Bayadh, Tissemsilt, Blida, Médéa, Aïn Defla, Tizi Ouzou, Sétif, Djelfa, Bouira, Béjaïa, Jijel, Bordj Bou-Arréridj, Batna, Khenchela et Oum El Bouaghi. Dans la wilaya de Tissemsilt, a-t-on appris hier auprès du groupement régional de la Gendarmerie nationale, parmi les routes, où la circulation a été fortement perturbée, la RN 14 reliant les communes Thénia El Had à Youssoufia et la RN 19 reliant Boukaïd à El Azharia, selon la même source. Les routes RN 60 reliant Bordj El Amir Abdelkader et Thénia El Had et 65 reliant Thénia el had à El Hassania (Aïn-Defla) ont été coupées. Plusieurs chemins de wilaya ont été paralysés notamment le CW 34 reliant el Malaïb aux limites de la wilaya de Tiaret et le CW 5 reliant Sidi Boutechnet à Thénia El Had et le CW 9 reliant El Youssoufia à Thénia el Had. Les services des travaux publics appuyés par les services communaux et les agents de la Protection civile poursuivent leurs efforts pour faciliter la circulation automobile à l'aide de chasse neige et de sel. Aucun accident de la route n'a été enregistré dans la wilaya, selon le groupement régional de la Gendarmerie nationale. Dans la wilaya de Laghouat, parmi les



routes, où la circulation a été fortement perturbée, la RN-1A sur le territoire de la commune de Sidi-Bouزيد, et les RN-23 et 47, sur leurs tronçons reliant respectivement les communes d'Aflou et Gueltet Sidi-Saâd, et d'Aflou et Brida, a-t-on précisé. La route de wilaya 121, menant de Brida vers Gueltet Sidi-Saâd, via la localité de Aïn Sidi-Ali, a été entièrement coupée, tout comme la route communale (non classée) reliant Taouiala à la RN-47. Le verglas a compliqué l'opération de réouverture de ces axes routiers, à laquelle ont été également mobilisés les services de la Protection civile et de la Gendarmerie nationale, selon la même source. Aussi, le verglas a rendu difficile la circulation sur certains axes routiers de la wilaya d'El-Bayadh. Cette situation a été relevée sur la RN-47 reliant les wilayas de Laghouat à El-Bayadh, notamment de la zone de Lagremi à l'intersection menant vers la commune d'El-Ghassoul, a précisé le responsable de l'escadron de sécurité routière, le capitaine Tarek Kraïmia. Concernant la route de contournement de la

ville d'El-Bayadh, en allant vers la commune d'Aïn-Larak, une situation similaire a été signalée, causant déjà le dérapage de deux véhicules légers sur la chaussée verglacée, sans faire de victimes, a-t-il ajouté. Une difficulté de circulation a été, en outre, constatée sur la RN-6A, précisément entre les communes de Kef-Lahmar et El-Bayadh, en plus d'un engorgement de circulation sur le tronçon de la RN-6 reliant les communes de Bougtob (El-Bayadh) et de Sidi-Ahmed (Saïda), provoqué par un blocage au niveau des virages de Sfid, a également fait savoir l'officier. situation similaire dans les wilayas de Tiaret et de Saïda. Dans la wilaya de Tiaret, la neige qui s'est abattue sur les régions situées à 600 mètres d'altitude a été à l'origine de la fermeture de la route nationale 14 (RN 14), notamment au niveau des communes de Melakou, Frenda et Madroussa et de la RN 23 au niveau de Sougueur, Aïn Dheb et Guertoufa, selon le groupement de la Gendarmerie nationale. A Saïda, la neige a perturbé la circulation automobile dans plu-

sieurs axes des routes nationales reliant la wilaya avec Mascara, Béchar, Tiaret et Sidi Bel-Abbès, selon la Protection civile. Les élèves des établissements scolaires ont été autorisés à rester chez eux en raison de la neige qui a atteint 20 centimètres d'épaisseur générant un froid glacial où la température est inférieure à zéro. Les agents de la Protection civile et d'autres services œuvrent à l'ouverture des routes fermées et à délivrer les véhicules et camions bloqués par la neige abondante. Une cellule de suivi a été installée et un dispositif d'intervention a été déployé au niveau des points sensibles du réseau routier de la wilaya pour indiquer des lieux d'accueil aux usagers de la route en cas de blocage et assurer l'acheminement du gaz butane et du carburant. La Sonelgaz intervient, pour sa part, afin de rétablir les coupures de courant électrique dans plusieurs zones en mobilisant 30 équipes d'intervention, a-t-on appris auprès de sa direction locale. **M. B.**

Tizi Ouzou

La neige bloque plusieurs routes

Les dernières chutes de neige, enregistrées mercredi et jeudi derniers, ont sérieusement perturbé la circulation automobile dans la wilaya de Tizi Ouzou. Plusieurs routes nationales, de wilaya, communales et entre les villages des localités situées à une altitude supérieure à 800 mètres ont été bloquées par l'amoncellement de la neige tombée en quantités importantes et pendant plusieurs heures.

Selon un état des routes établi par le commandement territorial de la Gendarmerie nationale, parmi ces routes figurent la RN 15, reliant Tizi Ouzou à Bouira, au Col de Tirourda, la commune d'Iferhounène de même que la RN 33, reliant Tizi Ouzou à Bouira, près de l'ancien stade d'Aswel dans la commune d'Aït-Boumahdi. La RN 30, reliant Tizi Ouzou à Bouira, au Col de Tizi-Nkouilal dans la commune d'Iboudrarène et le CW253 reliant Illiten à Chellata, dans la circonscription communale étaient aussi bloqués par la neige.

Plusieurs chemins de wilaya et communaux dans des localités d'Iferhounène, Imsohail, Illitène, Aïn El-Hammam, Larbaâ Nath Irathen, Ath Ziki, Agouni Gueghrane,



Abi Youssef, Ibdourarène et autres ont été fermés à cause de la neige et des éboulements. Les communes situées en haute montagne semblent avoir pris leurs précautions pour faire face à cette nouvelle vague de tempête en mobilisant du personnel et des engins pour des opérations de déneige-

ment, notamment au niveau des principaux tronçons routiers, ou encore répondre aux demandes des citoyens en situation d'urgence. Les municipalités subissent des pressions de tous les villages pour rouvrir les routes eu égard au nombre d'engins limité dont elles disposent. **Hamid M.**

Il a fixé de nouvelles conditions «impossibles» au FFS

Amar Saâdani souffle le chaud et le froid

■ Le doute commence à s'installer sur la participation du Front de libération nationale au consensus du FFS, alors qu'il y a une semaine le secrétaire général du vieux parti a dit «oui» en traçant une seule ligne rouge qui est la légitimité des institutions.



Par Nacera Chennafi

Le secrétaire général de l'ex-parti unique, Amar Saâdani, sème le doute sur la participation de son parti à la conférence du consensus national, initiée par le FFS et dont la première phase est attendue pour le 24 février prochain.

A l'occasion de sa rencontre avec le président du parti Alliance algérienne républicaine, Belkacem Sahli, Saâdani a tenu un nouveau discours à l'égard du FFS. Le SG du FLN évoque de nouvelles conditions «impos-

sibles» pour la participation de son parti à l'initiative du FFS. Dans un premier temps, Saâdani a tracé une ligne rouge qui est la légitimité des institutions pour prendre part à cette conférence. Il vient de poser d'autres conditions que le Front des forces socialistes ne peut accepter.

Dans ce cadre, Saâdani dit que «son parti n'acceptera pas d'être présidé dans n'importe quelle initiative», car il s'agit d'un parti de majorité.

A l'égard du FFS, il dira que ce «parti n'était pas sur la scène politique de laquelle il a été éli-

miné pour d'autres circonstances et voilà qu'il revient avec une grande initiative».

Ce n'est pas tout. Saâdani, qui salue l'initiative du FFS, dit que celle-ci «n'est pas encore claire». A ce propos, il a ajouté : «Le FFS n'a pas encore éclairci plusieurs points, notamment le consensus autour de quoi ? Qui présidera l'initiative ? Et qui seront les participants ?»

Sur ce dernier point, le patron du FLN a affirmé que son parti va s'asseoir uniquement avec des partis politiques, rejetant ainsi l'idée de discuter du consensus national avec les

associations, les personnalités «nationales» et autres représentants de la société civile. Cette condition semble «impossible» d'être acceptée par le Front des forces socialistes, puisqu'en ses consultations le parti n'a exclu ni les associations, ni les représentants de la société civile, ni des personnalités politiques, des droits de l'homme et autres.

Par ailleurs, Amar Saâdani a de nouveau critiqué l'initiative de la Coordination pour les libertés et la transition démocratique. Il a qualifié ce regroupement de «mélange de personnalités, de partis et de pseudos partis qui se sont regroupés autour d'un seul objectif qui est le siège de la présidence», tout en «ignorant les défis économiques et sécuritaires auxquels fait face le pays». Dans ce contexte, Saâdani a critiqué les personnalités de la CNLTD sans les nommer, soulignant que celles-ci «tiennent une critique non constructive qui n'est pas au service de l'intérêt national».

Pour sa part, le SG de l'ANR, Belkacem Sahli, qui a donné son accord initial pour participer à la conférence du FFS, a évoqué quelques conditions, notamment «la moralisation de la vie politique, le respect des principes de la déclaration du 1^{er} novembre» et s'éloigner de ce qu'il a qualifié de «débat stérile sur les langues amazigh, arabe et les valeurs religieuses, car il s'agit de sources de fitna entre les Algériens».

Enfin, Sahli a critiqué ceux qui remettent en cause la légitimité du Président car, selon lui, l'opposition doit s'intéresser à «la politique suivie, le rendement des ministres et les Assemblées élues». Il est à noter que le FFS continue ses consultations, et une seconde rencontre avec le RND est prévue pour aujourd'hui. **N. C.**

LA QUESTION DU JOUR

La CNLTD décidée à faire barrage... au FFS

Suite de la page une

En fait, tout porte à croire que c'est cette hypothèse qui est la bonne. La CNLTD pouvait encore prendre son mal en patience, si le FFS voulait bien reporter à plus tard sa conférence. Mais comme celui-ci s'en tient à la date préalablement fixée, c'est comme si on lui forçait la main. Il lui faut passer à l'action dans les meilleurs délais, c'est-à-dire le jour même que le FFS a arrêté pour la concrétisation de son projet. Jusque-là la CNLTD se présentait comme l'opposition, c'est-à-dire l'opposition à ceux qui sont au pouvoir, et voilà qu'elle fait mentir sa réputation, qu'il s'avère que c'est d'abord et avant tout au FFS qu'elle s'oppose. Or d'ici le jour J, bien des choses peuvent se passer de nature à changer la donne. Il y a d'abord ceci que le FFS n'a pas encore gagné son pari. Jusqu'à présent, il n'y a que le FLN qui soit partant pour la conférence qu'il compte organiser. Même le RND ne s'est pas encore prononcé à ce propos en des termes dénués d'équivoque. De même pour le PT, même si tout indique qu'il n'est pas intéressé. En sorte que la conférence du consensus peut très bien ne pas se tenir le 24 février prochain, et être reportée à plus tard, si ce n'est aux calendes grecques. Mais supposons néanmoins qu'elle se tienne. Alors la CNLTD, l'opposition véritable, pour reprendre le titre qu'elle s'est attribué généreusement à elle-même, n'aura plus d'excuse, il lui faut bien agir comme prévu, donner la pleine mesure de ce qu'elle représente dans la société. Son instance de coordination, l'ISCO, n'a pas encore dévoilé sur quel mot d'ordre principal elle appelle à des rassemblements partout dans le pays le jour fatidique, mais là n'est pas le plus important pour elle. Ce qui importe c'est que ce soit en temps et lieu une imposante démonstration de force, la preuve qu'elle n'est pas un regroupement d'usurpateurs du nom d'opposant, comme cela a été dit, mais une puissance politique avec laquelle tout le monde serait bien avisé de compter désormais. Faisons une deuxième hypothèse, supposons que la conférence du FFS se tienne néanmoins, et que la démonstration de force de la CNLTD s'avère être un aveu d'impuissance. Que pense-t-on que fera alors l'ISCO ? Reconnaîtra-t-elle son inanité ? Et conséquemment, annoncera-t-elle la dissolution de la CNLTD ? On peut être sûr du contraire. Elle alléguera n'importe quoi... puis referra parler d'elle, comme si de rien n'était. Et ainsi de suite jusqu'au bout. Pour autant qu'il y ait un terme à ce jeu-là.

M. H.

Produits sensibles

Tendance générale du marché

L'observation des prix des produits sensibles, au cours de la période du 25 au 29 janvier 2015, fait ressortir globalement une stabilité des prix moyens à consommateurs pour la majorité des produits alimentaires, comparée à la semaine précédente. Des hausses ont été enregistrées pour les lentilles, la pomme de terre fraîche, l'oignon sec et les œufs, alors que des baisses ont été relevées pour les haricots secs et le poulet éviscéré. Pour les produits considérés, globalement, la régulation du marché national n'a connu aucune perturbation particulière au stade de distribution de détail. Les prix moyens à consommateurs des produits d'épicerie demeurent relativement stables par rapport à la semaine précédente pour l'ensemble des produits. Quant

aux prix moyens à l'importation (Source Cnis), concernant l'huile brute de soja, son prix moyen à l'importation est à la baisse durant le mois de décembre 2014, par rapport au mois novembre 2014 et au mois de décembre 2013 (830\$US/T en décembre 2014 contre 926\$US/T le mois précédent et 954\$US/T en décembre 2013). Pour ce qui est du sucre roux, les prix moyens à l'importation sont à la baisse durant le mois de décembre 2014 par rapport au mois précédent et au même mois de l'année 2013 (399\$US/T en décembre 2014 contre 442\$US/T le mois précédent et 415\$US/T en décembre 2013). Comparés à la semaine précédente, les prix moyens à consommateurs des légumes secs ont enregistré une stabilité pour les pois chiches, une baisse de

2,6% pour les haricots secs et une hausse de 1,4% pour les lentilles. Comparés à la semaine précédente, les prix moyens de détail des légumes frais ont enregistré des hausses respectives de 6,7% et de 5,4% pour la pomme de terre fraîche et l'oignon sec alors que ceux de l'ail local et importé sont relativement stables. Durant cette période, le prix moyen de la pomme de terre fraîche a varié selon les régions de 59 DA/kg à 73 DA/kg. Comparés à la semaine précédente, les prix moyens à consommateurs des viandes rouges (ovine et bovine) demeurent relativement stables à l'exception de ceux du poulet éviscéré qui a enregistré une baisse de 1,2%. Par contre ceux des œufs ont connu une hausse de 8,3%.

Magda Malek

Béjaïa/Bilan de la direction du commerce
«Plus de six millions de DA de profit illicite en 2014»

LE DIRECTEUR du commerce et des prix (DCP), Amar Yahia Mourad, a décliné, dans un point animé ces derniers jours, le bilan des activités de ses services. Il dira que ses services ont enregistré 5 381 infractions à la réglementation du commerce. Ces fautes ont été recensées lors des 16 187 opérations de contrôle effectuées à travers les quatre coins de la wilaya durant l'année 2014.

5 114 contraventions ont été établies et transmises aux parquets de Béjaïa. Le montant de défaut de facturation est estimé à 160 milliards de centimes, indique-t-il. Les brigades de la DCP ont saisi également 51 587 tonnes de produits impropres à la consommation et non conformes aux normes de qualité, dont des quantités de denrées alimentaires avariées. Le montant des produits saisis a atteint les 11 195 235,60 DA. «Viandes, volaille, produits carnés, boissons, pâtes alimentaires, produits cosmétiques, appareils électroménagers, huiles moteurs, composent, entre autres, les produits saisis».

Les contrôleurs de la DCP ont sanctionné 405 locaux commerciaux : cafés maures, pâtisseries, boulangeries, boucheries et cybercafés. Certains ont été sommés de fermer leurs commerces. Un montant de profit illicite de l'ordre de 6 451 431, 39 DA a été découvert lors de ces opérations de contrôle. Il est généré par certaines pratiques illégales dont le non-respect des prix réglementés des produits subventionnés par l'État, tels que la semoule, le lait pasteurisé, la farine et le gaz butane. Pas moins de 620 prélèvements d'échantillons pour analyses physico-chimiques et microbiologiques ont été effectués.

Enfin, 75% des infractions relevées sont liées à l'absence d'hygiène, ajoute le conférencier. Le directeur du commerce a dû s'expliquer aussi au sujet du manque de lait pasteurisé enregistré de temps en temps à Béjaïa, rassurant que la poudre de lait est disponible et la production est importante. Certains comportements génèrent une tension sur le lait comme le stockage de sachets par le consommateur, l'achat en grandes quantités par les cafétérias, la mauvaise distribution parfois, etc. «Les six unités de transformation de lait de la wilaya couvrent suffisamment les besoins des populations de la wilaya», a fait observer Amar Yahia Mourad, soulignant que «la laiterie d'Amizour produit 240 000 litres par jour et compte 56 distributeurs».

H. Cherfa

La vaccination «fortement» recommandée

Le ministère tire la sonnette d'alarme sur la grippe saisonnière

■ La grippe saisonnière suscite beaucoup d'inquiétude cette année et fait craindre le pire avec un bilan d'environ 15 morts et des dizaines de cas hospitalisés enregistrés en 1 mois. Devant cette situation et un hiver qui «affiche les couleurs», le ministère de la Santé prévoit une hausse de cas et préconise la vaccination.



Par Yasmine Ayadi

Le nombre de cas de grippe saisonnière, et surtout celui des décès qu'elle a provoqués, est inhabituel et a laissé place à des inquiétudes voire à certaines rumeurs faisant état du virus H1N1. D'après le ministère de la Santé, il ne s'agit pas d'un virus autre que celui de la grippe saisonnière. Un virus qui, rappelés-le, a provoqué la mort d'environ 15 personnes et l'hospitalisation de dizaines d'autres en quelques semaines seulement.

Parmi les victimes figurent essentiellement des personnes âgées, des malades chroniques et des femmes enceintes, décédées juste après l'accouchement. L'hiver ne fait que commencer et le ministère de la Santé prévoit cette année une augmentation du nombre de cas de grippe saisonnière, à l'instar des années précédentes, et rappelle que la prévention «demeure de rigueur, notamment en cette période de froid». Le moyen le «plus efficace» pour se protéger contre la grippe saisonnière et de ses complications est

prise en charge des cas de grippe compliqués ont été mis en place et opérationnels depuis le mois d'octobre de l'année 2014, a rappelé le ministère. Le dispositif de surveillance est basé sur l'organisation de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière qui a débuté le 15 octobre 2014 et qui s'étale sur toute la période automne-hivernale, a expliqué la même source, indiquant que près de deux millions de doses de vaccins antigrippaux ont été acquises. Le vaccin est disponible au niveau des centres vaccinateurs habi-

tuels, des établissements publics de santé où il est administré gratuitement, et dans les officines où il est remboursé par la sécurité sociale pour les personnes âgées et pour les malades chroniques. La campagne de vaccination a été appuyée par des actions de sensibilisation à la mi-décembre de l'année 2014. Plus de 80% des vaccins reçus ont été utilisés, a fait savoir le ministère de la Santé, rappelant, par ailleurs, que les pèlerins ainsi que les membres de la B'itha ont bénéficié d'un dispositif spécifique qui leur a permis d'être vaccinés avant le lancement officiel de la campagne. Concernant la prise en charge des cas de grippe compliqués, le ministère de la Santé a mis en place un dispositif, opérationnel depuis le mois de novembre 2014, qui veille à la disponibilité des moyens nécessaires pour la protection et la prise en charge de ces cas et à leur hospitalisation et traitement rapide. Ce dispositif demeure opérationnel durant toute la période d'activité du virus grippal, a précisé le ministère, soulignant que ce dispositif a «permis de prendre en charge toutes les formes sévères de cette maladie qui ont été observées chez des personnes à risque, parmi lesquels des décès ont été déplorés». Par ailleurs, un dispositif de surveillance, basé sur le réseau sentinelle de l'Institut national de santé publique (INSP) et le laboratoire de référence de la grippe de l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA), a été mis en place. Ce dispositif «permet de suivre l'évolution de la grippe saisonnière qui demeure active et d'identifier les types de virus de la grippe qui circulent dans le pays», a expliqué le ministère. La grippe saisonnière est une infection respiratoire due au virus grippal ou virus influenza. Elle est caractérisée par sa haute contagiosité et par sa gravité chez les personnes fragilisées par une maladie chronique ou par l'âge chez qui elle provoque des complications sévères pouvant aboutir au décès.

Y. A.

Cas de grippe H1N1 à Béjaïa

Le CHU dément l'information

Le CHU Khellil-Amrane de Béjaïa a démenti jeudi dernier l'information rapportée sur les réseaux sociaux sur des cas de grippe H1N1 enregistrés à Béjaïa. «Contrairement aux informations non fondées qui spéculent sur les réseaux sociaux sur un cas de mortalité liée, selon la rumeur, au virus H1N1, la direction générale du Centre hospi-

talo-universitaire de Béjaïa dément cette information et appelle l'ensemble de la population à rester vigilante», lit-on dans un communiqué qui nous a été transmis par Atmane Mehdi, responsable de la communication au CHU de Béjaïa. «Les cas recensés à ce jour relèvent de la grippe saisonnière habituelle», précise la même source.

H. C.

Boumerdès/Ouled Heddadj

Arrestation des auteurs du vol d'un camion

Les policiers de la sûreté urbaine d'Ouled Heddadj ont réussi à mettre la main sur un malfaiteur, auteur du vol d'un camion de marque Sonacome sur la route nationale 5, à hauteur d'Ouled Heddadj. Cette opération a été déclenchée après une plainte déposée par le propriétaire du véhicule, un entrepreneur répondant aux initiales Ch.N, âgé de 41 ans et habitant Bachdjarah (Alger), sur la disparition de son camion, en panne depuis plus d'un mois à proximité d'un parc de maté-

riaux de construction sur la route nationale 5, à hauteur d'Ouled Heddadj. Après des recherches et des investigations, les policiers ont réussi à identifier l'auteur du vol. Il s'agit de A.R âgé de 22 ans, mécanicien de profession et habitant Ouled Heddadj. Au cours de l'interrogatoire, il a reconnu les faits et déclaré aux policiers que le camion a été transféré par un camion de dépannage de location appartenant à K.M vers un parc à Ouled Moussa géré par K.S. Le camion a été récu-

péré et restitué à son propriétaire.

Déférés au parquet, l'auteur du vol, A.R a été mis en détention au centre de rééducation de Tidjelabine et son complice K.S a bénéficié de la citation directe, sur instruction du procureur de la République près le tribunal de Boudouaou. «Association de malfaiteurs, vol et dissimulation de produits volés», tels sont les chefs d'inculpation retenus contre les mis en cause.

A. K.

Chambre nationale des notaires

Convention signée avec le Centre national du registre du commerce

■ La coopération entre le centre national du registre du commerce et la chambre nationale des notaires, fait suite à une recommandation du groupe de travail «doing business», installé en mars 2013 par le ministère de l'Industrie et des Mines pour améliorer le climat des affaires en Algérie.

Par Magda Malek

La recommandation a été entérinée par le gouvernement et s'est matérialisée par la signature, en juillet 2013, d'une convention portant sur les modalités de prise en charge par les notaires de certaines procédures liées à l'inscription au registre du commerce pour le compte des investisseurs et des créateurs d'entreprises. S'agissant de la mise en œuvre de ce dispositif, elle s'effectuera en deux phases. La première entrera en vigueur à partir du 03 février 2015 avec un nombre restreint de 18 notaires. La deuxième phase, de généralisation, concernera l'ensemble des 1800 notaires installés sur le territoire national. Elle sera initiée de façon progressive à partir du mois de mars 2015.

En termes d'objectifs, la convention vise la facilitation des procédures pour favoriser la création d'entreprises; la création d'un canal privilégié reliant le CNRC et le notaire pour l'enregistrement des dénominations, l'insertion d'avis au bulletin officiel des annonces légales, la demande d'informations au profit des créateurs d'entreprises; l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la

communication pour optimiser le temps de traitement des dossiers.

En termes d'avantages, les retombées sont multiples aussi bien pour l'entrepreneur que pour le CNRC. Ils peuvent se résumer comme suit : un gain de temps immédiat, estimé à près de 48h, que les entrepreneurs mettront à profit pour développer leurs activités et créer de la richesse ; un mode opératoire simple et transparent qui élimine les aspects bureaucratiques ; une réduction des coûts indirects, notamment ceux liés aux fréquents déplacements des entrepreneurs auprès des bureaux du CNRC, de la banque...). Une modernisation des outils de gestion de l'administration algérienne qui permet de participer, ainsi, à l'édification du socle de la e-gouvernance. Le procédé de gestion projeté dans la convention s'appuie sur des échanges électroniques par le biais du réseau internet et la communication d'information au format numérique en utilisant le portail «Sijilcom» du CNRC. Le notaire dispose d'un accès sécurisé et privilégié sur le portail «Sijilcom» qui lui permet de réaliser de nombreux services en lignes et de consulter toutes les banques de données du CNRC,



notamment : le répertoire des commerçants, la nomenclature des activités économiques, les comptes sociaux des sociétés commerciales, le bulletin officiel des annonces légales... Le paiement des prestations (services en lignes, consultations) par le

notaire, s'effectue moyennant la souscription d'un abonnement selon des modalités convenues entre le CNRC et la chambre nationale des notaires. Enfin et pour quantifier les échanges qui sont attendus dans le nouveau dispositif, le CNRC a assimilé la

charge de travail en se basant sur les statistiques enregistrées en 2014.

Les principaux agrégats qui ont un lien direct avec les termes de la convention ont trait au nombre d'inscriptions au registre du commerce (375 031) dont 327 325 personnes physiques et 47 706 personnes morales (sociétés), au nombre d'annonces (avis au BOAL) (100 470), au nombre des dépôts de compte social (56 674) et au nombre d'enregistrement de dénominations (18 700).

M. M.

CNRC : Modernisation des procédures de gestion

À la date du 02/02/2015, le nombre global d'extraits de registre du commerce électronique délivrés représente 13,42 % de l'ensemble des commerçants inscrits au registre du commerce, soit 1 768 331. Le CNRC a finalisé en 2014 le projet du registre du commerce électronique (RCE) en vue de sécuriser l'extrait du registre du commerce, d'assurer le registre du commerce des manipulations frauduleuses et de doter les opérations de contrôles au moyen d'outils technologiques fiables et accessibles en tout lieu. Le

bilan chiffré du déploiement de la solution RCE a permis de délivrer près de 237 228 extraits comportant le code de sécurité, répartis comme suit : 204 472 extraits pour les personnes physiques 32 756 extraits pour les personnes morales.

M. M.

Journée d'étude sur l'économie et le marché informel en Algérie

Des pistes de réflexion pour l'intégration et la formalisation de l'économie informelle dans le tissu économique légal sont, d'ores et déjà, identifiées. Aussi, cette journée d'étude organisée par le ministère du Commerce a été une occasion pour dresser un état des lieux sur l'économie informelle en Algérie, mesurer son ampleur et le risque qu'elle présente, à terme, tant sur l'outil de production que sur l'économie nationale en général et trouver des solutions, urgentes, réfléchies et consensuelles pour sa formalisation et par conséquent, mettre un terme à l'opacité caractérisant certains segments de notre économie. Les travaux des deux ateliers organisés lors de la journée d'étude tenue le 02 février 2015 à Alger et qui ont porté sur le commerce informel et sur la grande distribution ont ainsi abouti à une série de propositions.

Au titre du commerce informel : Au moins huit recommandations se sont dégagées dont la nécessité de mettre en place un système d'informations statistiques et fiscales permettant de déterminer une typologie de l'économie informelle, de mener des études comportementales et sociologiques pour comprendre les motivations des agents exerçant dans l'informel, de procéder à la création d'une cellule de réflexion transversale (national task force...), pour proposer des mesures concrètes en matière de lutte contre l'informel par segment d'activités. Engager une réflexion sur une refonte du système fiscal pour permettre l'insertion du commerce informel dans l'économie formelle (amnistie fiscale, allègement fiscal, mesures incitatives...). L'orientation des jeunes exclus du système scolaire quel que soit leur âge vers la formation professionnelle en vue de leur

insertion dans le secteur économique (production/ services et commerce) a été prise en compte. Des campagnes de sensibilisation en direction des consommateurs à l'effet de les dissuader de consommer les produits écoulés sur le marché parallèle et les inciter à consommer les produits vendus dans les circuits formels seront à mener. Les relations entre les pouvoirs publics et le mouvement associatif (implication de la société civile) sont à améliorer et à renforcer. De même que la création d'un observatoire intersectoriel doté d'un système d'information adapté en vue de mesurer et de suivre l'évolution des activités du marché informel serait un outil nécessaire.

Au titre de la grande distribution : dans ce volet de onze recommandations, il s'agit d'accorder dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'octroi des terrains d'assiette, la

priorité à l'implantation des hypermarchés par les collectivités locales compte tenu de leur rôle d'instruments de régulation du marché (approvisionnement et stabilité des prix), d'impliquer les chambres de commerce et d'industrie dans le dispositif d'investissement en matière de grande distribution, de procéder à la finalisation du schéma directeur national des infrastructures commerciales et envisager sa présentation pour enrichissement lors d'un séminaire d'expertise et de lancement, de prévoir le lancement d'opérations pilotes dans certaines wilayas pour tester la fiabilité du schéma directeur retenu, d'envisager l'élaboration d'un texte spécifique à la grande distribution, de relancer la réflexion portant sur la définition d'une loi sur l'urbanisme commercial, de prévoir un plan de promotion et de communication sur les concepts de la grande distribution en direction

des opérateurs économiques et des investisseurs potentiels, d'intégrer l'implantation des équipements commerciaux dans le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le Plan d'Occupation des sols (POS), y compris pour les bases logistiques et les plates-formes commerciales, de développer des programmes de formation et de mise à niveau dans le domaine des métiers modernes liés à la grande distribution (merchandising, distributeurs de marques, catégorie manager...), de renforcer des opérations de contrôle en direction des opérateurs économiques en vue de l'application rigoureuse de l'obligation de délivrance des factures. En dernier lieu, la mise en place d'une cellule de travail mixte (administration et université) permettra de poursuivre la réflexion sur la thématique de la grande distribution.

M. M.

4 200 logements CNEP-Immo à Constantine Les bénéficiaires rejoindront bientôt leurs appartements

LE PROBLÈME des 4 200 logements CNEP-Immo de Constantine, non encore attribués faute de VRD (voirie et réseaux divers), vient d'être résolu et les attributaires pourront bientôt rejoindre leurs appartements, a-t-on appris jeudi auprès de la direction du logement.

Le financement des travaux de VRD qui bloque l'attribution de ces logements depuis plus de quatre années, a été pris en charge par le Trésor public, a-t-on affirmé de même source, précisant que les travaux en question seront lancés «incessamment» et «ne dureront pas plus de cinq mois». La partie VRD ne figurait pas parmi les clauses des marchés de réalisation de ces logements CNEP-Immo, confiés à des entreprises étrangères, a-t-on expliqué. Les bénéficiaires de ces habitations avaient observé plusieurs actions de protestation en raison de cet important retard.

Y.B./APS

Larbaa Un mort et un blessé grave dans un atelier de mécanique

UN EMPLOYÉ a trouvé la mort et un autre a été grièvement blessé jeudi dans un atelier de mécanique à Larbaa (Blida), suite à la chute de la cabine avant d'un camion qu'ils tentaient de réparer, a-t-on appris auprès de la Protection civile. Selon la source, l'unité de la Protection civile de Larbaa a effectué une intervention, suite à la chute de la cabine avant d'un camion sur deux employés qui étaient en train de le réparer dans un atelier spécialisé dans la réparation d'engins.

La chute de la cabine du poids lourd a causé la mort, sur place, de l'employé (18 ans), alors que son collègue âgé de 39 ans a été grièvement atteint à la nuque et transporté, en urgence, à l'hôpital de Larbaa, où fut également transférée la dépouille de la victime. «Une erreur humaine, conjuguée au manque de moyens matériels de prévention au niveau de cet atelier» serait à l'origine de cet accident mortel, selon une hypothèse avancée par la Protection civile de la wilaya.

S.D.

Tribunal criminel d'Alger

Perpétuité contre un élément du GIA pour assassinats

■ Le tribunal criminel près la cour d'Alger a prononcé, jeudi, une condamnation à perpétuité contre le terroriste Kachniti Redouane, membre du Groupe islamique armé (GIA), après son inculpation pour plusieurs agressions et massacres perpétrés entre 1995 et 2004 contre des éléments de l'Armée nationale populaire (ANP), de la Sûreté nationale et des citoyens de différentes wilayas du pays.

Par Yanis O.

Lors du procès à la cour d'Alger, le mis en cause a révélé qu'en 1996 il était avec le groupe de Djamel Zitouni, à Médéa (Djbel Bougara), où étaient emprisonnés les sept moines de Tibhirine et le groupe de Mustapha Kertali, dissident du GIA. Il a ajouté que les sept moines ont été enlevés dans la région de Tibhirine, à Médéa, sur ordre de l'«émir» de la Katiba d'Ouled Slama et ont été séquestrés avec les éléments du groupe El Djazaara dissident du GIA qui avait procédé à l'élimination de la majorité de ses membres. L'accusé a en outre révélé que le groupe de Djamel Zitouni a égorgé les sept moines juste après le début des opérations de ratissage de l'ANP et jeté leurs têtes par la suite à Médéa. Selon l'arrêt de renvoi, le mis en cause a participé au milieu des années 90 à l'attaque contre un bâtiment des éléments des forces spéciales à Ouled Slama et un autre de l'ANP à la cité Mazouni à Larbaa, où tous les locataires avaient été assassinés. Il a également participé à la mise en place d'un faux barrage sur la route reliant Souahat à Tablat, dans la wilaya de Médéa, où 8 citoyens ont été assassinés et 2 jeunes filles enlevées. Selon la même source, l'accusé a agressé, avec ses acolytes, des citoyens dans le village de Khams Djouamaâ de la commune de Bouskine (wilaya de Médéa), et



PH. > D. K.

assassiné 15 personnes outre l'enlèvement de deux jeunes filles qui ont, par la suite, été envoyées au groupe terroriste Antar Zouabri. Les faits remontent au 5 novembre 2004, lorsque les services de la police judiciaire ont arrêté l'accusé appelé Chaib, à la cité Ismail-Yefsah à Bab Ezzouar (Alger), avec le terroriste Noureddine Boudiaf alias Hakim «RPG», dernier des émirs du GIA, en possession d'armes à feu. Durant l'interrogatoire, l'accusé a déclaré appartenir à un groupe terroriste actif dans les wilayas du centre et avoir rejoint les fiefs du terrorisme en 1995, ajoutant avoir participé à plusieurs actes terroristes dont des quet-apens tendus aux éléments de

la garde communale et de l'Armée nationale populaire (ANP) et des attaques menées contre leurs casernes et l'assassinat de plusieurs d'entre eux. Il a participé également à des hold-up contre des magasins de téléphones portables dans les villes de Lakhmis (wilaya d'Ain Defla) et Larbaâ (wilaya de Blida) et l'assassinat de ses propriétaires et viol de femmes à Blida, Tipaza et Ain Defla. Il a reconnu avoir participé aussi à plusieurs massacres commis au triangle de la mort (Médéa, Blida, Lakhdaria) lors de la décennie noire et qui ont fait des centaines de victimes.

Y.O.

Logements

484 922 dossiers du programme AADL 2 traités

Quelque 484 922 dossiers de souscripteurs du programme de logement de location-vente 2013, soit environ 90%, ont été traités, selon l'Agence de l'amélioration et du développement du logement (AADL). Dans son bilan, l'agence indique que 20 496 dossiers ont, par ailleurs, été rejetés et 461 305 ordres de versement ont été envoyés aux candidats. Elle précise également que tous les dossiers reçus ont été examinés au niveau de 44 wilayas, ajoutant que quatre wilayas connaissent un taux d'avancement appréciable. Il s'agit de la wilaya d'Alger où le taux de traitement des dossiers a atteint 78%, de celle d'Oran (79%), de Skikda (89%) et de Boumerdes (86%). Pour ce qui est d'Alger, il

ne restait plus que 33 752 dossiers à traiter, à fin janvier, sur un total de 155 589, ce qui représente plus du quart des demandes formulées par les souscripteurs au niveau national. A Oran, deuxième wilaya à avoir enregistré le plus grand nombre de souscripteurs, 9 702 dossiers sont en cours de traitement sur les 47 329 réceptionnés. L'AADL affirme qu'elle devrait finaliser le traitement de l'ensemble des dossiers dans les semaines à venir. A noter que 88 817 souscripteurs ayant déposé leurs dossiers, en 2001 et 2002, ont été recensés par l'AADL, cela sans compter ceux dont les dossiers ont reçu un avis favorable après examen des recours. Le directeur de l'AADL, Lyes

Benidir, a, par ailleurs, annoncé que les anciens souscripteurs du programme location-vente allaient accéder à leur logement à compter du deuxième semestre 2015 et jusqu'à fin 2016. Un programme de plus de 106 000 logements de type location-vente a été lancé par l'AADL, fin 2014. Ces derniers sont destinés principalement aux souscripteurs ayant souscrit en 2001 et 2002. L'AADL compte, en outre, poursuivre, durant l'année en cours, le lancement des projets prévus au titre du programme des 230 000 logements avant d'entamer le nouveau programme quinquennal lequel ambitionne de mettre en chantier 400 000 logements en location-vente.

Lamia K.

Baptisées du nom de l'ami de l'Algérie René Vautier

Sortie de trois promotions de la Protection civile

Une cérémonie de sortie de la 13^e promotion de médecins lieutenants, de la 45^e promotion de sous-lieutenants et de la 43^e promotion des agents de la Protection civile a été organisée jeudi à l'Ecole nationale de la Protection civile (Dar El-Beïda, Alger). Les trois promotions baptisées du nom du cinéaste réalisateur et ami de l'Algérie, René Vautier, concernent 3 778 diplômés dont des étudiants de nationalités africaines. La cérémonie a été présidée par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et

des Collectivités locales, Tayeb Belaziz, et le directeur général de la Protection civile, le colonel Mustapha El-Habiri. Dans une allocution prononcée à cette occasion, le directeur de l'Ecole nationale de la Protection civile, le colonel Ezzighid Abdelhamid, a appelé les diplômés à faire preuve de dévouement et de professionnalisme dans leur travail qui revêt «une dimension humanitaire et morale étant lié à la sécurité des personnes et de leurs biens». La cérémonie a été marquée notamment par des manœuvres,

que la pluie et le froid les ont rendues réelles, des différentes équipes du corps de la Protection civile intervenant dans des accidents de la route, la lutte contre les incendies, l'évacuation des personnes en danger et dans des catastrophes naturelles. Militant de la première heure en faveur des causes justes, René Vautier (1928-2015) avait soutenu la lutte armée pour l'indépendance de l'Algérie en lui consacrant plusieurs de ses films. Diplômé de l'Institut de production cinématographique à 21

ans, il réalisera son premier film «Atrique 50» qui sera interdit pendant plus de 40 ans. Celui-ci sera suivi d'autres films qui le consacreront dans son engagement. Parmi ses ouvrages, «Une Nation, l'Algérie», «L'Algérie en flammes» et «Le retour des exilés». René Vautier a créé le Centre audiovisuel d'Alger qui a formé de nombreux cinéastes algériens connus. Il poursuivra son combat en faveur des peuples opprimés et des causes justes jusqu'à sa mort, au début de l'année en cours.

M. C.

Le lac Dhaya de Médéa

Un site à protéger par son classement en zone humide

■ En dépit de la réunion de toutes les caractéristiques d'une zone humide digne de ce nom, le lac Dhaya, relevant de la réserve naturelle du Parc national de Chréa, n'est toujours pas classé en tant que tel (zone humide). Il ne figure ni sur la liste nationale comportant 52 zones humides, ni même sur celle des 1 500 réserves proposées actuellement à l'étude à la direction générale des forêts.

Par Faten D.

Perché à plus de 1 230 m d'altitude sur les monts de Tamezguida de Médéa, le lac Dhaya est toujours en attente d'une opération de classement en tant que zone humide protégée, sur la liste mondiale de Ramsar. Une opération qui le prémunirait des investissements touristiques qui y sont convoités et qui risqueraient de mettre à mal l'écosystème de cet espace naturel vierge, selon les spécialistes du domaine.

En dépit de la réunion de toutes les caractéristiques d'une zone humide digne de ce nom, le lac Dhaya, relevant de la réserve naturelle du Parc national de Chréa, n'est toujours pas classé en tant que tel (zone humide). Il ne figure ni sur la liste nationale comportant 52 zones humides, ni même sur celle des 1 500 réserves proposées actuelle-

ment à l'étude à la direction générale des forêts. Pour le directeur du Parc national de Chréa, Dehal Ramdane, cette situation trouve une explication dans la «lenteur des procédures requises pour l'installation de structures de gestion des zones humides». Il a, néanmoins, signalé que le dossier relatif à la proposition de classement de ce site a été introduit depuis trois années auprès de la direction générale des forêts.

Un site enchanteur, objet de convoitises des investisseurs

S'étalant sur une surface de 8 ha, sur les hauteurs du djebel Timezguida, ce plan d'eau enchanteur, entouré de forêts, héberge une faune et une flore multiples, à l'origine d'une très riche biodiversité. Ces caracté-



Un site enchanteur.

ristiques en ont fait un objet de convoitises par de nombreux investisseurs privés, qui ne désespèrent pas d'y implanter des projets touristiques, par le biais du Calpîref (Comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier). Des convoitises auxquelles s'opposent les responsables du Parc national de Chréa, qui tentent de mettre un frein à ces ambitions «mal placées». «Nous essayons, à chaque fois, d'expliquer aux concernés les retombées néfastes de tels projets sur cet espace naturel encore vierge, ainsi que sur sa biodiversité», a déclaré M. Dehal, soulignant que ces investisseurs sont à chaque

fois orientés vers la commune de Tamezguida, une localité pauvre, qui gagnerait beaucoup à abriter des projets touristiques, d'autant plus qu'elle dispose déjà de réseaux divers, qui sont complètement inexistantes dans cette zone de montagne (lac Dhaya), a-t-il relevé. Il a ajouté que la «réalisation d'hôtels et d'espaces de détente au siège de cette commune insufflerait inévitablement une dynamique de développement à toute la région, qui pourrait ainsi attirer des chercheurs et experts en environnement, nationaux et étrangers, qui s'intéresseraient à cette zone humide».

F. D.

Le lac Dhaya,

Aïn Témouchent

15 sites proposés pour classement comme zones humides

Pas moins de quinze sites de la wilaya d'Aïn Témouchent ont été proposés à la direction générale des forêts (DGF) pour classement comme zones humides à protéger, apprend-on du chef de service de protection de la faune et de la flore de la direction locale de la Conservation des forêts.

«Ces sites ont été proposés, en janvier dernier, à la DGF à la suite d'une étude menée par nos cadres», a indiqué Hachemi Farid, ajoutant qu'un atelier se tiendra, ces jours-ci, pour statuer sur le devenir de ces sites. Il s'agit de six retenues collinaires, dont celles appelées Kolla, dans la commune de Hassasna, Bougeudra à El Malah et M'khaïssa à Sidi Ben Adda, outre

trois stations d'épuration (El Amria, El Malah et Aïn Larbâa), la station de lagunage de Hassi El Ghella, les barrages de Bendjelloul à Sidi Ourièche et Dzouia à Sidi Safi. Les sites de oued Terga à El Malah, le lac de M'sâada dans la même commune, figurent, également, sur la liste transmise à la DGF.

L'île de Rachegoune, classée zone humide d'importance internationale, a été aussi proposée pour bénéficier d'actions de protection et de préservation, a précisé le même responsable. Avec pour objectif l'évaluation de la stratégie nationale des zones humides pour leur gestion durable, l'atelier de la DGF, signalé-ton, aura également pour objectifs l'établisse-

ment d'un inventaire des données concernant les zones humides en Algérie et la définition des actions à mener pour les protéger.

Concernant la commémoration de la Journée mondiale des zones humides, la Conservation des forêts, en étroite collaboration avec la direction de l'environnement, la maison de l'environnement et le mouvement associatif, a organisé plusieurs actions de sensibilisation visant surtout les établissements scolaires d'El Amria.

Ces festivités prendront fin, mardi, avec la plantation d'arbustes sur le site du barrage de Dzouia par les élèves du CEM Emir- Khaled d'Aïn Témouchent.

F. D./APS

Climat

L'OMM affirme que le réchauffement de la planète se poursuit

L'année 2014 aura bien été la plus chaude jamais enregistrée sur la terre, a confirmé l'Organisation météorologique mondiale (OMM), précisant que cette tendance se poursuit encore. «Notre siècle compte 14 des 15 années les plus chaudes. Nous tablons sur une poursuite du réchauffement mondial, car la croissance des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et l'augmentation de l'enthalpie des océans nous vouent à un avenir plus chaud», a indiqué le secrétaire général de l'OMM, Michel

Jarraud. «La tendance globale au réchauffement est plus importante que le classement de telle ou telle année», a-t-il ajouté, précisant qu'«il ressort de l'analyse des jeux de données que 2014 est, en regard des valeurs nominales, l'année la plus chaude jamais observée, bien qu'il y ait très peu de différence entre les trois années les plus chaudes».

L'OMM, une institution spécialisée des Nations unies dont le siège est à Genève, a en outre prévenu que «la température moyenne à la surface des océans a atteint

de nouveaux records en 2014». Selon M. Jarraud, les phénomènes de vagues de chaleur records associées à des pluies torrentielles et des inondations de grande ampleur dans certains pays tandis que d'autres ont souffert de la sécheresse s'inscrivent dans la logique d'un climat en évolution.

«Il est plus que jamais nécessaire de disposer de services météorologiques et climatologiques fiables pour renforcer la résilience des populations et aider pays et collectivités à s'adapter à un climat qui

évolue rapidement et qui, dans de nombreuses régions, devient moins bienfaisant», a-t-il déclaré.

L'OMM a publié son analyse des températures mondiales dans la perspective des négociations annuelles sur le changement climatique, qui ont aura lieu à Genève du 9 au 14 février. Ces pourparlers aideront les parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques à adopter un accord à Paris, en décembre prochain.

N.T.

Ebola L'ONU appelle à ne pas relâcher les efforts

DE RETOUR à New York après une visite d'une semaine dans les pays touchés par l'épidémie d'Ebola, le directeur des opérations du Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (Ocha), John Ging, a appelé jeudi la communauté internationale à ne pas faire preuve de complaisance dans la phase la plus difficile ayant pour but d'éliminer le virus. «Nos partenaires m'ont dit à plusieurs reprises que la dernière ligne droite dans la lutte contre Ebola sera la plus difficile», a déclaré M. Ging lors d'une conférence de presse à New York. «Bien que des progrès remarquables aient été accomplis, nous ne devons pas oublier qu'il suffit d'un seul nouveau cas pour déclencher une nouvelle épidémie». Selon l'OMS, près de 22 500 cas d'Ebola ont été signalés dans les trois pays les plus touchés depuis le début de l'épidémie en 2014, et près de 9 000 personnes sont mortes en raison de ce virus. Bien que le nombre de nouveaux cas ait chuté de façon spectaculaire depuis le pic de l'épidémie, le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée ont observé une augmentation du nombre de nouveaux cas la semaine dernière, montrant ainsi que la bataille n'est pas encore gagnée. «Les communautés se sont mobilisées d'une manière sans précédent pour lutter contre cette épidémie dévastatrice», a déclaré John Ging. «Mais il y a encore beaucoup trop de cas que nous sommes incapables de retracer. Nous ne devons pas faire preuve de complaisance». Alors que la lutte contre le virus Ebola reste la priorité, M. Ging a constaté que les besoins humanitaires générés par cette crise sanitaire sont immenses dans les trois pays. Ainsi, des milliers d'enfants sont devenus orphelins, les personnes qui ont survécu à l'épidémie sont traumatisées à la fois physiquement et psychologiquement, et beaucoup sont incapables de rentrer chez elles en raison de la stigmatisation, la fermeture des écoles a laissé plus de 5 millions d'enfants sans éducation pendant des mois, et la malnutrition – déjà répandue dans ces trois pays – pourrait augmenter dans les mois à venir. «Au cours de l'année écoulée, les populations du Liberia, de la Sierra Leone et de la Guinée ont affronté la peur, la douleur, le chagrin et la souffrance avec courage et détermination», a souligné John Ging. «L'espoir est de retour mais les défis sont énormes. La communauté internationale doit maintenir le cap, non seulement pour éliminer le virus, mais pour aider au relèvement des pays affectés», a-t-il conclu.

R.G/Agence

Cancer

Prévention et dépistage précoce, meilleurs moyens de lutte

Pas moins de 40 000 nouveaux cas de cancer sont recensés annuellement en Algérie, sachant qu'il s'agit-là d'un «véritable problème de santé publique par sa fréquence et sa mortalité» et mettant l'accent sur la nécessité de lutter contre les facteurs de risques, notamment le tabac, l'alcool, l'obésité, le stress et l'alimentation malsaine.

Par Souhila K.

La prévention et le dépistage précoce du cancer constituent les meilleurs moyens de lutte contre cette pathologie, a affirmé le D' Benkhalfoun Abderrahim, chef du service d'oncologie à l'établissement hospitalier (EH) D' Benzerdjeb. «Ces deux moyens de lutte doivent être appuyés par des programmes adaptés en direction de la population», a déclaré ce praticien, lors d'une rencontre de sensibilisation du corps de la police, organisée à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le cancer. «Le seul centre d'imagerie médicale à l'ouest du pays, situé à Maghnia dans la wilaya de Tiemcen, doit être renforcé par d'autres structures du genre pour contribuer au dépistage précoce du cancer du sein chez la femme», a-t-il ajouté. Organisée par le service de santé, de l'action sociale et des sports de la Sûreté de wilaya d'Ain Témouchent, cette rencontre de sensibilisation des personnels de la sûreté de wilaya a mis en relief le caractère de la 2^e cause de mortalité après les maladies cardio-vasculaires qu'est le cancer et les voies et moyens de prévention contre cette maladie. Pas moins de 40 000 nouveaux cas de cancer sont recensés annuellement en Algérie, a indiqué D' Benkhalfoun, soulignant qu'il s'agit là d'un «véritable problème de santé publique par sa fréquence et sa mortalité» et mettant l'accent sur la nécessité de lutter contre les facteurs de risques, notamment le tabac, l'alcool, l'obésité, le stress et l'alimentation malsaine. Un fumeur risque



PH. > D. R.

d'être atteint par un cancer du poumon 20 fois plus qu'un non fumeur, a-t-il mis en garde. Pour la wilaya d'Ain Témouchent, 350 nouveaux cas de cancer ont été dépistés en 2014, alors que depuis 2010 plus de 1 500 cas

de cancer ont été traités jusqu'à l'année dernière, a rappelé l'intervenant. Pour y faire face dans les meilleures conditions, a-t-il ajouté, un projet de transfert de l'actuel service d'oncologie de l'EH est à l'étude au niveau de la

direction de l'établissement. Cette rencontre a été également marquée par une communication du D' Kouidri Zouaoui de l'hôpital Ahmed-Medeghri d'Ain Témouchent, qui a abordé «l'épidémiologie du cancer». S.K.

Plus de 1 000 nouveaux cas en 2014 à Constantine

PAS MOINS de 1 054 nouveaux cas de cancer ont été enregistrés en 2014 dans la wilaya de Constantine, a indiqué jeudi le secrétaire général de l'association Waha d'aide aux malades du cancer, Ahmed Zemouli. Les patients recensés ont notamment contracté un cancer du poumon, du sang, de la prostate, de la vessie et des appareils digestif et reproductif, selon M. Zemouli qui a précisé que le cancer du sein arrive en tête avec 240 cas. La prévention au moyen du dépistage précoce reste le meilleur moyen pour lutter contre les cancers du sein et du col de l'utérus qui restent les plus fréquents dans cette wilaya, a également estimé le secrétaire de l'association Waha. Il a également averti que le nombre de cas de cancer du sein «risque de doubler» dans les prochaines années à cause justement du diagnostic tardif. Les actions

d'information et d'orientation lancées cette semaine par cette association, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre le cancer, visent à sensibiliser les femmes, notamment les plus de 40 ans, à l'importance du dépistage précoce du cancer du sein, a encore indiqué la même source. Chez les hommes, c'est le cancer du poumon qui reste l'un des plus dévastateurs, en particulier dans les rangs des fumeurs, a encore souligné M. Zemouli dont l'association multiplie les actions de sensibilisation. Une moyenne de 3 500 nouveaux cas/an d'atteinte par le cancer du poumon est recensée en Algérie avec un taux de 80% de cas incurables car détectés à un stade avancé de la maladie, avaient révélé le 31 janvier dernier à Blida des médecins spécialistes.

N.T.

EHU «1^{er}-Novembre» d'Oran

Inauguration d'une unité neurovasculaire

Une nouvelle unité de neurologie médicale «spéciale accidents vasculaires cérébraux (AVC)» a été inaugurée à l'Établissement hospitalo-universitaire «1^{er}-Novembre» d'Oran pour la prise en charge rapide des malades.

«Cette nouvelle unité neurovasculaire, qui prend en charge les malades atteints d'infarctus du myocarde, de dissections aortiques et autres accidents cardio-vasculaires, est la deuxième du genre en Algérie, après celle de Blida», a déclaré le chef de service de neurologie, D' Dounyazad Badsî Gaouar, indiquant qu'une première malade thrombolysée, admise il y a moins de 48 heures à cette nouvelle unité, a récupéré toutes ses facultés. «Il existe aujourd'hui un traitement approprié pour la prise en charge rapide du malade pour peu qu'il soit évacué 4 heures avant son AVC», a souligné cette spécialiste

en neurologie médicale, rappelant que l'AVC est la première cause du handicap moteur et la 3^e cause de décès. Il y a près de 40 000 nouveaux cas d'AVC chaque année en Algérie, a-t-elle déploré, affirmant qu'«aujourd'hui, grâce à la volonté des pouvoirs publics et le ministère de tutelle, nous disposons d'une équipe médicale pour mieux prendre en charge les malades». «L'AVC est un sérieux problème de santé publique et touche des populations de plus en plus jeunes avec tout ce que cela suppose comme séquelles. Quelqu'un qui se paralyse subitement ou perd la parole, doit être évacué le plutôt possible vers les services compétents, sinon il perd une partie du cerveau».

«Un scanner de 128 barrettes sera installé le 15 février prochain au niveau de cette unité neurovasculaire d'une capacité de 10

lits de soins intensifs de cardiologie, pour le diagnostic aisé des malades et permettre la thrombolysée», a annoncé, pour sa part, le directeur général de l'EHU Oran, D' Mohamed Mansouri, qui a indiqué que cet établissement hospitalo-universitaire assure, à travers ses 43 services, des spécialités médicales de pointe. Il est prévu le lancement prochain de la thérapie cellulaire au niveau du service d'hématologie et des greffes cellulaires.

Une activité pour la prise en charge du pied vasculaire et du pied diabétique et autres pathologies artérielles, selon le même responsable qui soutient que l'EHU dispose d'une banque de sang de cordons ombilicaux. L'autre activité de pointe, la chirurgie mini-invasive, sera lancée en mars prochain, a-t-il ajouté.

Ahmed T.

M'sila

La production de viandes rouges a augmenté de 27% en 5 ans

■ La production de viandes rouges, qui a atteint les 255 000 quintaux à la fin décembre dernier contre 200 500 quintaux en 2010 a augmenté de 27 pour cent sur les 5 dernières années, a annoncé jeudi, la direction des services agricoles (DSA).

Par Maya D.

La production de l'année 2014 a dépassé de 2 p.c. les prévisions arrêtées au titre des contrats de performances de la filière, qui tablaient sur 249 000 quintaux, a indiqué la même source. Cette évolution «encourageante» s'explique par l'entrée en activité de nouveaux jeunes opérateurs spécialisés notamment, dans l'élevage, l'engraissement et la commercialisation, a-t-on affirmé à la DSA. Selon les statistiques de la direction du commerce, la filière des viandes rouges compte plus de 10 000 intervenants et permet de générer annuellement quelque 2 500 postes d'emploi temporaires. «La production de viandes rouges, qui provient à 80 p.c. de l'élevage ovin, devrait encore s'accroître durant les cinq prochaines années, boostée par la demande des gros consommateurs que sont les établissements scolaires, les universités et les établissements de forma-



tion professionnelle», a estimé la même source. A la chambre locale de l'agriculture, l'on considère toutefois qu'en dépit de son importance économique, cette filière continue d'être exercée de «manière traditionnelle», ce qui déteint sur ses performances. La viande

ovine débitée et commercialisée dans la wilaya steppique de M'sila est très appréciée par les consommateurs de toute la région. Beaucoup viennent en acheter notamment, dans des boucheries des localités d'Ain Lahdjal, de Berhoum et de Magra. Il reste que le prix du kg

de viande de mouton est passé de 800 dinars il y a quatre ou cinq ans à plus 1 000 dinars actuellement en raison, explique-t-on, de la sécheresse qui a contraint les éleveurs à dépenser davantage pour l'achat d'aliments de bétail.

M. D./APS

Journée mondiale de lutte contre le cancer

460 cancéreux au centre de Bordj-Menaïel

Pour célébrer la Journée mondiale de lutte contre le cancer qui coïncide avec le 4 février de chaque année, l'association Arahma des malades cancéreux a organisé, hier, une journée de d'information et de sensibilisation sur le cancer du sein. Cette manifestation a été tenue à la maison de la culture Rachid-Mimouni de Boumerdès avec la participation de nombreux spécialistes dont le docteur Mazouzi de l'hôpital de Bordj-Menaïel, spécialiste en épidémiologie du sein, du docteur Dahmani diagnostic du sein, du docteur Boujama spécialiste en imagerie sénologique et en imagerie du cancer du sein.

Pour marquer cet événement, des conférences et des exposés sur les maladies du cancer ont été présentés par les divers intervenants dont le docteur Mazouzi spécia-

liste en épidémiologie du sein. Cette dernière a expliqué que les cancers les plus fréquents chez les hommes sont : le cancer du poulmon, du foie, de l'estomac, le cancer colorectal et de l'œsophage et chez les femmes le cancer du sein, du col de l'utérus, du poulmon, de l'estomac et le cancer colorectal. Dans de nombreux pays, le cancer du col de l'utérus est le plus fréquent, a-t-elle ajouté. Une projection de film, effrayante de femmes atteintes du cancer du sein, a été présentée. Lesquelles ont été prises en charge par le centre de cancérologie de Bordj-Menaïel. Ce centre, comme a tenu à le signaler le docteur Mazouzi, dispose de tous les moyens matériels et produits pharmaceutiques pour mettre en confiance les malades. Selon elle, 460 malades, originaires des wilayas de Tizi-

Ouzou, Bouira, Béjaïa, Tébessa et Souk Ahras, atteints par cette maladie sont pris en charge par deux spécialistes, deux médecins généralistes, deux paramédicaux et une secrétaire du centre de cancérologie de Bordj-Menaïel. Néanmoins, ajoutera-t-elle, les maladies éprouvent d'énormes difficultés pour des radiothérapies où les rendez-vous s'étalent sur plusieurs jours, voire mois. La raison pour laquelle, la conférencière plaide pour des réunions de concertation pluridisciplinaires au niveau régional pour étudier les dossiers des malades et les exposer à d'autres spécialistes plus expérimentés. Les intervenants sont unanimes pour dire que le tabac est le facteur de risque le plus important, entraînant dans le monde pas moins de 22% de la mortalité par cancer

A.Kichni

Ain Témouchent

17 000 foyers approvisionnés en énergie en 2015

Pas moins de 17 000 foyers de la wilaya d'Ain Témouchent seront raccordés, durant l'année 2015, aux réseaux d'énergie électrique et gazière, a indiqué jeudi le directeur de l'antenne locale de la société de distribution de l'ouest (SDO). Cette opération concernera 10 000 habitations pour le gaz de ville et 7 000 autres pour l'électricité, a précisé Mohamed El Amine Damouche, ajoutant que 61 nouveaux postes transforma-

teurs seront installés, durant la même période à travers la wilaya pour renforcer les capacités électriques et répondre aux besoins sans cesse croissants des clients. L'antenne SDO d'Ain Témouchent envisage, également cette année, de récupérer une grande partie de ses créances auprès de ses clients, estimées à 11 milliards de dinars, selon son responsable. Ces créances qui «menacent l'équilibre financier de la société, sont détenues en gran-

de partie par les communes et les clients domestiques», a-t-il signalé. En étroite collaboration avec le wali, des rencontres hebdomadaires sont tenues avec les APC pour l'élaboration d'échéanciers de remboursement, alors que pour les clients ordinaires, des tournées d'équipes de la SDO sont effectuées, a-t-on indiqué. «Les coupures d'alimentation électrique et le recours à la justice demeurent les derniers ressorts pour la société», a fait savoir M.

Damouche. Sur les 7 795 foyers de la wilaya d'Ain Témouchent raccordés en énergie, durant l'exercice écoulé, 3 859 logements ont été alimentés en électricité et 3 399 foyers en gaz dans le cadre du programme de l'Etat. Pas moins de 537 nouvelles habitations ont été également raccordées à cette source d'énergie. L'exercice écoulé a enregistré également la mise en exploitation de 84 nouveaux postes transformateurs. Salim O.

Wilaya de Mila Plus de 2 500 foyers ruraux reliés au réseau de gaz naturel

PAS MOINS de 2 514 foyers ruraux situés dans six groupements d'habitation totalisant une population de 12 500 âmes dans la wilaya de Mila, ont été raccordés, jeudi, au réseau de distribution publique de gaz naturel, a-t-on constaté. Il s'agit du plus grand nombre de foyers raccordés en une seule fois, a souligné le wali, Abderrahmane Kaddid, qui a présidé la mise en service dans les centres desservant les hameaux de Benyahia- Abderrahmane, Ouled El-Kaïm (Sidi-Khelifa), Boumalek (Oued Athmania), El Arsa (Oued Ndjja), Kermouda (Zeghaïa) et Seddari. D'un coût de 600 millions de dinars, cette opération de mise en gaz, effectuée dans une ambiance de joie populaire, a permis de porter à 71 p.c. le taux de couverture de la wilaya par le réseau du gaz naturel. La fourniture de cette énergie propre à ces mechtas et villages constitue la première phase d'un programme en cours d'exécution mobilisant un investissement public de 1,54 milliard de dinars et portant sur le raccordement de 26 000 foyers, a indiqué le directeur de l'énergie et des mines, Mohand-Cherif Braham. Une seconde phase destinée à raccorder 10 communes montagneuses affiche actuellement un taux d'avancement des travaux de 80 p.c., selon le même responsable. H.M.

Coupures d'électricité à Chlef Rétablissement total du réseau électrique

LE RÉSEAU électrique a été rétabli sur tout le territoire de la wilaya de Chlef, a affirmé jeudi, le responsable local de l'entreprise Sonelgaz. «Nous avons enregistré des dégâts importants au niveau du réseau électrique des localités nord de la wilaya, dont Eddahra, Taoughrit, Haranf, Béni Haoua et Breïra, où les rafales de vents dépassant les 100 km/heure, ajoutées aux aspérités difficiles de la région, ont énormément compliqué la tâche aux équipes d'intervention», a déploré M. Djouadi, affirmant néanmoins que le «réseau a été rétabli sur tout le territoire de la wilaya».

Une cellule de crise, chargée du suivi et de l'organisation des équipes d'intervention pour la réparation, en temps réel, des pannes et coupures affectant le réseau électrique à Chlef suite aux intempéries sévissant dans la wilaya, a été mise en place, a-t-il assuré, signalant que tous les opérateurs contractuels avec l'Entreprise ont été convoqués, et qu'ils ont constitué 12 équipes d'intervention, auxquelles s'ajoutent une dizaine d'équipes formées d'agents de Sonelgaz. L'entreprise a enregistré 91 pannes sur le réseau de haute tension, 240 pannes sur le réseau de moyenne tension et 150 pannes sur les lignes de raccordements individuels qui ont été «prises en charge dans leur totalité», a indiqué ce responsable. A.F.



Tunisie

Le nouveau gouvernement obtient la confiance du Parlement

■ Sur les 204 élus présents, 166 ont voté pour cette équipe qui a dû être remaniée après qu'une première mouture a été très critiquée, 30 contre et huit députés se sont abstenus. «Une majorité confortable», s'est félicité le président du Parlement.

Par Mondji Tahri

Le Parlement tunisien a accordé jeudi, plus de trois mois après les élections, sa confiance au nouveau gouvernement, une large coalition dominée par le premier parti du pays Nidaa Tounès mais incluant aussi les islamistes d'Ennahda. Sur les 204 élus présents, 166 ont voté pour cette équipe qui a dû être remaniée après qu'une première mouture a été très critiquée, 30 contre et huit députés se sont abstenus.

«Une majorité confortable», s'est félicité le président du Parlement Mohamed Ennaceur, membre de Nidaa Tounès, tandis que le Premier ministre désigné Essid remerciait les députés pour leur confiance. «Notre devise au gouvernement sera d'abord le travail, ensuite le travail, et (...) rien d'autre que le travail», a-t-il promis.

La cérémonie officielle de passage de pouvoir entre M. Essid et l'actuel Chef du gouvernement Mehdi Jomaa, chargé de gérer les affaires courantes, doit avoir lieu vendredi matin selon le Premier ministre.



Tâche ardue

M. Essid, un «indépendant» qui fut ministre de l'Intérieur après la révolution de 2011 mais a aussi occupé plusieurs postes sous le dictateur déchu Zine El Abidine Ben Ali, avait été choisi par Nidaa Tounès, vainqueur des législatives de fin octobre. Sa tâche n'a pas été de tout repos: sa première liste, n'incluant que Nidaa Tounès, un autre parti et des indépendants, avait été attaquée par plusieurs partis la jugeant, notamment pas assez représentative de la scène politique tunisienne.

Nidaa Tounès n'ayant remporté que 86 des 217 sièges de l'Assemblée et le gouvernement ayant besoin d'une majorité de

109 voix pour passer, M. Essid a donc été contraint de revoir sa copie et d'y inclure, notamment Ennahda.

Au grand dam de nombreux partisans de Nidaa Tounès, un parti créé pour faire contrepoids aux islamistes et qui a fait une campagne électorale virulente contre eux. La nouvelle équipe est dominée par Nidaa Tounès, le parti du président Béji Caïd Essebsi, qui obtient six portefeuilles dont celui des Affaires étrangères.

Les ministères de l'Intérieur, de la Défense et de la Justice ont pour leur part été confiés à des indépendants. Ennahda a de son côté obtenu le portefeuille de l'Emploi et trois secrétariats

PH. J. DR

d'Etat. Trois autres formations politiques sont représentées dans l'équipe gouvernementale: l'Union patriotique libre (16 députés), parti d'un riche patron de club de foot, Afek Tounès (libéral, 8 élus) et le Front du salut national, une coalition ne comptant qu'un seul député. Le Front populaire, une coalition de gauche et d'extrême-gauche, avait annoncé qu'il voterait contre ce gouvernement en raison de la présence des islamistes mais en se disant aussi sceptique sur son programme.

Lutte antiterroriste

M. Essid avait affirmé mercredi devant le Parlement que sa priorité serait la lutte antiterroriste, alors que la Tunisie fait face depuis la révolution à l'essor de groupes jihadistes responsables de la mort de dizaines de policiers et de militaires et de deux figures politiques anti-islamistes.

De 2 000 à 3 000 Tunisiens sont par ailleurs partis combattre dans les rangs des islamistes radicaux en Irak et en Syrie. «La principale priorité de ce gouvernement est d'instaurer la sécurité et de lutter contre le terrorisme (...).

Il faut se dépêcher d'adopter la loi antiterroriste» en suspens depuis des mois, avait-il dit. M. Essid avait également assuré que la Tunisie, après quatre années d'une transition post-révolutionnaire parfois chaotique, «a rompu une fois pour toutes avec le despotisme et l'au-

toritarisme».

Jeudi, il a affirmé que ses ministres venaient de «presque tous les gouvernorats» de Tunisie et promis qu'ils se rendraient le plus vite possible en province, dans un pays où plusieurs régions se disent négligées depuis des dizaines d'années.

Le gouvernement devra s'attaquer au chômage et à la pauvreté qui persistent malgré une révolution largement motivée par la misère et la marginalisation.

M. T.

Sahara occidental Décès d'un prisonnier en raison de négligences médicales

LE PRISONNIER sahraoui Abdelhai Chaihab a trouvé la mort à la prison marocaine de Tiznit suite de la détérioration de la santé et la négligence médicale. Selon un communiqué du Bureau exécutif du Collectif des défenseurs sahraoui des droits de l'homme CODESA, le prisonnier sahraoui souffrait depuis quelques temps d'un état critique de santé dans sa cellule avant d'être transféré à l'hôpital où il s'est vu refuser un traitement médical approprié pour son état de santé. Le CODESA a exprimé dans sa déclaration à propos de la gravité des conditions négligées dans les prisons marocaines sa préoccupation en tant que ces prisons savent plus de victimes de détenus sahraouis en raison de la torture et de mauvais traitements et la négligence médicale, porté les autorités d'occupation marocaines toute la responsabilité vis-à-vis aux tous les décès sahraouis dans geôles marocaines, rappelle-t-on. Dans ce sens, la coordination des associations et comités sahraouis des droits de l'homme a appelé la communauté internationale à la création d'un mécanisme onusien pour surveiller et protéger les droits de l'homme dans les territoires occupé Sahara occidental. Dans un communiqué publié, la coordination a dénoncé l'état du siège militaire et médiatique imposée à la ville d'El Aaiun occupée depuis la mort du prisonnier sahraoui Abdelbaqui Aliyeh Entahah en raison de la torture et aux mauvais traitements qui lui ont été infligés de la part des autorités pénitentiaires dans une cellule individuelle à la carcel negra (prison noire) d'El Aaiun. La coordination a également porté l'Etat d'occupation marocaine toute la responsabilité de ce crime odieux, appelant à l'ouverture d'une enquête indépendante et transparente afin de dévoiler les raisons de la mort du jeune sahraoui.

N.L./ SPS

Libye

Onze morts dans l'attaque d'un champ pétrolier

Dix Libyens et un Nigérien ont été tués mardi soir dans une attaque menée par des hommes armés contre un champ pétrolier du centre de la Libye, a annoncé jeudi le gouvernement parallèle à Tripoli, ajoutant que trois Philippins étaient portés disparus. Un précédent bilan annoncé mercredi par un commandant des gardes des installations

pétrolières faisait état de 13 morts, dont cinq étrangers (2 Ghanéens et 3 Philippins). Dix Libyens et un Nigérien ont été tués dans l'attaque contre le champ al-Mabrouk exploité par une coentreprise dirigée par la Compagnie nationale de pétrole (NOC) et dans laquelle le groupe français Total détient des parts, a annoncé le ministre du Pétrole du

gouvernement parallèle. Les assaillants ont pillé ce champ, où travaillent 57 employés dont 23 étrangers, et sont repartis avec véhicules et provisions, a précisé le ministre Mashallah al-Zwei dans une conférence de presse à Tripoli, où le cabinet parallèle est installé depuis début septembre.

Le champ pétrolier d'Al-Mabrouk se situe à 170 km au sud de Syrte, une ville contrôlée par des groupes radicaux comme Ansar Asharia. Il produisait près de 40 000 barils par jour mais est à l'arrêt depuis décembre 2014, comme de nombreuses installations pétrolières du pays, en raison des violences et du fonctionnement ralenti des terminaux d'exportation.

M. al-Zwei a ajouté que trois Philippins travaillant pour le compte d'une société d'ingénierie italienne (Sogepi) étaient portés disparus depuis l'attaque. De son côté, le ministre philippin

des Affaires étrangères a indiqué dans un communiqué avoir reçu des informations selon lesquelles trois de ses ressortissants avaient été enlevés durant l'attaque. Mercredi, Hakim Maazzab, à la tête d'une force chargée de sécuriser les sites pétroliers dans cette région désertique, avait affirmé que «huit Libyens, trois Philippins et deux Ghanéens» étaient morts dans l'attaque.

Depuis plusieurs jours, la Libye est le théâtre d'une série d'attaques revendiquées ou attribuées au groupe de l'organisation autoproclamée «Etat islamique» (Daech). La Libye est plongée dans le chaos avec deux gouvernements rivaux, l'un mis en place par une coalition de milices, Fajr Libya, qui s'est emparé de la capitale cet été, et l'autre reconnu par la communauté internationale et qui a dû s'exiler dans l'est du pays.

Salim K./ APS

L'armée reprend le port de Benghazi aux combattants islamistes

L'armée libyenne a annoncé jeudi avoir pris le contrôle du port de Benghazi après trois mois d'affrontements sanglants avec les combattants islamistes. «Le port, les douanes, le contrôle des passeports, l'hôtel Omar Khayyam situé à proximité et le tribunal du nord de Benghazi sont tous sous contrôle du bataillon», a déclaré un porte-parole de l'armée. Le port de Benghazi, qui joue un rôle clé en matière d'importation de vivres et d'essence, est tombé entre les mains des combattants islamistes en octobre dernier. L'armée nationale, qui s'est alliée avec certaines milices pro-laïques, a lancé des attaques depuis mai dernier pour tenter de reprendre cette cible stratégique.

S. K.



Ukraine

Hollande et Merkel à Moscou pour une médiation de la dernière chance

■ François Hollande et Angela Merkel sont attendus hier soir au Kremlin pour tenter de convaincre Vladimir Poutine d'accepter le nouveau plan de paix qu'ils ont défini dans l'urgence face à l'intensification des combats dans l'est de l'Ukraine.

L'initiative de paix franco-allemande, soutenue par Washington et par l'Union européenne, a tout de la médiation de la dernière chance au terme de 10 mois d'un conflit qui a fait plus de 5 300 morts et a provoqué une crise internationale rappelant les crispations Est-Ouest de la Guerre froide. Avant de s'envoler pour Moscou où elle devait atterrir à 16h30 (13h30 GMT), suivie une heure plus tard par François Hollande, la chancelière allemande a énoncé depuis Berlin son credo: trouver une solution ukrainienne pour défendre «la paix européenne». La veille au soir, les deux dirigeants européens avaient exposé au président ukrainien Petro Porochenko le plan annoncé à la surprise générale par François Hollande lors d'une conférence de presse à Paris. La présidence ukrainienne a indiqué dans la nuit, après plusieurs heures de négociations, que l'initiative fran-

co-allemande «laisse espérer un cessez-le-feu» alors qu'environ 220 personnes, en majorité des civils, ont péri dans les bombardements et les combats sur les seules trois dernières semaines. Illustration de l'urgence sur le terrain: la situation à Debaltseve, une ville de l'est tenue par l'armée ukrainienne et presque encerclée par les rebelles prorusse. Hier, une trêve de quelques heures y a été conclue pour permettre l'évacuation des civils pris entre les bombardements des deux camps. Environ 25 bus sont arrivés sur place pour l'évacuation des civils en territoire contrôlé par les Ukrainiens ou dans les zones tenues par les rebelles, a constaté un journaliste de l'AFP sur place. Des tirs d'artillerie pouvaient être entendus mais les obus épargnaient Debaltseve. Parallèlement, au moins deux soldats et un civil ont été tués lors des dernières 24 heures. Petro Porochenko a souligné

que toutes les parties devaient respecter les accords de paix conclus à Minsk en septembre, les seuls pour l'heure signés par les Ukrainiens comme par les rebelles prorusse soutenus par Moscou qui ont engrangé ces dernières semaines les victoires militaires. En fait de plan de paix, il s'agit plutôt d'une «contre-proposition» de plan de paix, Vladimir Poutine ayant soumis il y a quelques jours, selon des responsables russes et américains, des idées à Angela Merkel et François Hollande. Ces derniers en ont alors fait part mercredi aux États-Unis et à l'Ukraine et ont dans la foulée préparé leurs contre-propositions. Cette «nouvelle proposition de règlement sur le conflit» garantit «l'intégrité territoriale de l'Ukraine», a assuré le chef de l'État français, tout en prévenant Moscou que le temps était désormais compté et que «l'option de la diplomatie ne peut être prolongée indéfiniment». Selon des informations publiées dans la soirée par le quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung*, mais démenties par le gouvernement allemand, ce plan prévoyait de «conclure un cessez-le-feu immédiat» contre une «autonomie plus grande accordée aux séparatistes, sur un territoire plus vaste que celui envisagé jusqu'ici». «A Porochenko, on veut clairement faire comprendre qu'il s'agit de la dernière chance offerte à l'Ukraine d'éviter une défaite militaire et un effacement économique», selon SZ. Interrogé par la radio française Europe 1, l'ambassadeur de Russie à Paris, Alexandre Orlov, a estimé que la France et l'Allemagne devaient être «les



Ph. > D. R.

garants» du respect du cessez-le-feu. Et si le plan de paix est adopté par toutes les parties, il devra être «garanti par l'Europe, les États-Unis et la Russie», a-t-il ajouté, disant vouloir «croire» au succès de la mission des Européens. Parallèlement à l'initiative franco-allemande, les États-Unis continuaient de réfléchir à la possibilité de livrer des armes à l'armée ukrainienne, qui accumule les revers dans les régions séparatistes de Donetsk et de Lougansk. Mais en visite jeudi à Kiev, le secrétaire d'État américain John Kerry a douché les attentes du gouvernement ukrainien concernant une annonce immédiate sur la livraison d'armes à l'Ukraine en disant que Washington privilégiait «une solution diplomatique». Barack

Obama «passé en revue toutes les options dont celle de la livraison d'armes défensives» et prendra sa décision «prochaine», a ajouté Kerry, afin notamment de laisser une chance au plan de paix des Européens. De quoi l'armée ukrainienne a-t-elle besoin pour renverser la situation? «D'outils de communication, de brouillage électronique ou des radars», selon Kiev; de drones, de missiles anti-char, selon un rapport indépendant récent rédigé par plusieurs groupes de réflexion américains. Mais une réponse positive des Américains risquerait d'être interprétée comme un casus belli par Moscou, et d'aggraver encore les relations russo-américaines qui traversent leur pire crise depuis la Guerre froide.



Points chauds

Difficulté

Par Fouzia Mahmoudi

Décidément, depuis quelques mois, chaque semaine qui passe est commentée comme étant «difficile» pour Nicolas Sarkozy, qui parfois doit bien se demander comment il est passé d'icône politique à un chef de parti bien trop souvent débordé. Lui qui espérait certainement mener le débat politique jusqu'en 2017 est au contraire désormais la victime de polémiques interminables. La dernière en date étant celle concernant les consignes de vote données aux électeurs UMP quant à l'élection législative partielle du Doubs. Une élection dont le candidat UMP est ressorti perdant et qui voit s'opposer le FN et le PS au second tour. Or, cette semaine, entre deux tours, aura été un cauchemar pour le parti de droite qui malgré ses assertions continues à se déchirer à la moindre occasion. Quasiment chaque cadre de l'UMP a ainsi pris la parole cette semaine pour donner son avis personnel sur la question sans attendre le verdict officiel du bureau politique. Et le résultat final a par ailleurs différé de l'avis de Nicolas Sarkozy dont la parole autrefois faisait loi n'est plus aujourd'hui qu'une parmi tant d'autres. Parallèlement à cela, une nouvelle petite polémique a trouvé le moyen d'éclater concernant le président de l'UMP et une conférence tarifée qu'il aurait donnée cette semaine à Abou Dhabi. Les critiques se multiplient contre Nicolas Sarkozy, jusque dans son propre camp, à cause de la conférence rémunérée qu'il a donnée lundi 2 février dans cette monarchie du Golfe au lendemain de la législative partielle du Doubs. A l'UMP, certains reprochent au président du parti d'avoir été absent au moment où la droite se déchirait sur la position à adopter au second tour dans le duel PS-FN. «On peut faire des conférences à l'étranger, ça ne me choque pas. Mais je pense que, sur cette affaire du Doubs, on aurait réagi tout de suite, ça nous aurait évité un psychodrame en deux jours», a relevé le député UMP Thierry Mariani. Au lieu de réagir dès le dimanche soir, Sarkozy a attendu quarante-huit heures avant d'acter avec ses troupes la ligne de sa formation (le «ni-ni») sur le second tour de la partielle. Pendant ces deux jours de tergiversations, l'UMP a une nouvelle fois publiquement affiché ses divisions laissant libre cours à ses détracteurs de moquer son criant manque d'unité et de cohésion. Ceux qui assuraient que Nicolas Sarkozy réussirait par sa seule présence à l'UMP à redonner corps à son parti se sont ainsi bien trompés et ont visiblement surestimé l'influence de l'ancien président qui ne fait apparemment plus peur à personne à droite et qui découvre certainement lui-même avec effroi qu'il n'est plus pour beaucoup maintenant qu'un chef de parti quelconque que l'on peut critiquer et auquel l'on peut publiquement s'opposer. Le Sarkozy d'antan, celui qui semblait terroriser jusqu'aux politiques les plus aguerris n'est plus et Juppé, Hollande et Le Pen sauront à n'en pas douter en tirer parti.

F. M.

Somalie

Le chef shebab visé par une frappe aérienne américaine est décédé

Le haut responsable du groupe islamiste somalien shebab Yusuf Dheeq, visé samedi dernier par une frappe américaine au sud de Mogadiscio, est décédé, a annoncé hier le gouvernement somalien. «Tuer des chefs terroristes dans des frappes de précision présentant peu de risques comme celle-ci augmente les chances de ramener la paix et la stabilité en Somalie», a estimé le gouvernement dans un communiqué. Le Pentagone américain avait confirmé mardi avoir attaqué samedi avec un drone Yusuf Dheeq, présenté comme le «chef des opérations extérieures et de la planification pour le renseignement et la sécurité» des insurgés shebab, sans pouvoir dire s'il avait été touché ou non. L'homme aurait coordonné des attaques hors de Somalie, notamment au Kenya où les shebab avaient mené en septembre 2013 une spectaculaire attaque contre le centre commercial

Westgate de Nairobi (au moins 67 morts). Les insurgés shebab, affiliés à Al-Qaïda, ont perdu du terrain ces dernières années en Somalie. Mais le groupe, qui a juré la perte des autorités de Mogadiscio soutenues à bout de bras par la communauté internationale, continuent de mener de spectaculaires attaques de type guérilla, notamment dans la capitale Mogadiscio ou au Kenya voisin. Selon un responsable américain de la Défense, environ 100 conseillers militaires américains, principalement des Bérés Verts, se trouvent en Somalie. Washington soutient les fragiles autorités de Mogadiscio avec des drones ou des opérations de forces spéciales. La précédente frappe aérienne des États-Unis contre les shebab remontait au 29 décembre. Elle avait tué Tahil Abdishakur, identifié comme un chef des renseignements des shebab. En septembre, une autre frappe américaine avait tué

le chef des shebab, Ahmed Abdi Godane. Dans son communiqué hier, le gouvernement somalien a appelé les membres des shebab à se rendre, faute de quoi ils feront face à d'autres attaques. «Que tous ceux qui choisiront de poursuivre sur la voie de la violence et de la destruction en soient bien conscients: le gouvernement et ses alliés continueront de vous viser, vous et votre réseau, comme nous l'avons fait et comme nous le ferons, encore et encore, jusqu'à ce que les shebab ne représentent plus une menace ni pour la Somalie ni pour le reste de la région», a-t-il dit. La Somalie est plongée dans le chaos et la guerre civile depuis la chute en 1991 du régime autoritaire du président Siad Barre. Le pays est depuis privé de véritable autorité centrale et livré aux milices de chefs de guerre, aux gangs criminels et aux groupes islamistes.



Constantine capitale de la culture arabe

La cadence des travaux accélérée

Les travaux dans la ville de Constantine se poursuivent nuit et jour pour accueillir la manifestation «Constantine capitale de la culture arabe 2015». Afin d'assurer le bon déroulement de cet événement, plusieurs salles de spectacles ont été restaurées et d'autres ont été construites. Cependant, un bon nombre de ces projets est encore loin de sa fin. Pour cette raison, les travaux ont été accélérés sous la recommandation des autorités concernées.

Par Abla Selles

Les préparatifs de la manifestation «Constantine capitale de la culture arabe 2015» se poursuivent afin d'être achevés avant l'inauguration de cet événement. En effet, plusieurs projets de réhabilitation, de restauration et de constructions de salles de spectacles et de galeries d'expositions sont en cours de réalisation pour assurer le bon déroulement de ce rendez-vous culturel et artistique.

Ainsi, la décision d'organiser les horaires en 3 x 8 a été prise pour accélérer la cadence des travaux dans les quelques chantiers accusant du retard et devant être achevés avant l'ouverture de la manifestation «Constantine capitale 2015 de la culture arabe», a affirmé le wali, Hocine Ouadah.

Les effectifs de travailleurs doivent également être impérative-



ment renforcés dans ces chantiers, en l'occurrence ceux relatifs à la réhabilitation du Palais de la culture Malek-Haddad et à l'amé-

agement du square Ahmed-Bey, a martelé le chef de l'exécutif local au cours d'une sortie de terrain. Une «seconde chance» avait

été donnée aux entreprises chargées de la conduite de ces deux projets pour «se ressaisir et honorer leurs engagements», a rappelé M. Ouadah, précisant que l'administration locale sera «intransigeante» en cas de négligences.

Les travaux de réhabilitation du Palais de la culture Malek-Haddad devront être achevés d'ici à la fin du mois de février en cours, selon le planning arrêté de concert avec la direction des équipements publics (DEP), a encore indiqué le wali, avant d'appeler l'entreprise en charge de l'aménagement du square Ahmed-Bey à «mettre les bouchées doubles» pour livrer l'intégralité du chantier avant l'ouverture de cet événement culturel.

Rappelant que la salle de spectacles de 3 000 places, en voie d'achèvement à la cité Zouaghi-Slimane «pourrait suffire à elle seule à abriter les activités culturelles prévues dans le cadre de

cette manifestation», M. Ouadah, a indiqué que la réception avant le 16 avril 2015 du restant des projets, à l'image, entre autres, de la maison de la culture Mohamed-Laid Al Khalifa, la Medersa et le centre des arts (ex- siège de la wilaya), constituera «un plus» pour la future capitale de la culture arabe.

Le wali avait entamé sa visite d'inspection au milieu de l'après-midi sur le chantier de réalisation du nouveau salon d'honneur de l'aéroport international Mohamed-Boudiaf où il s'est enquis de l'avancement des travaux qui devraient être achevés à la fin de ce mois de février.

A.S.

Théâtre régional de Batna

«El Hattab», première production de la saison 2015

Le théâtre régional de Batna (TRB) met la dernière main à sa nouvelle pièce intitulée «El Hattab» (Le bûcheron) qui ouvrira la nouvelle saison 2015, a-t-on appris jeudi auprès du directeur artistique du TRB, Salim Ferroudj.

La pièce, mise en scène par Samir Oudjit et adaptée par Salah Boubir de l'œuvre de Molière «Le médecin malgré lui», se décline en trois actes. Elle relate les tribulations d'un mari violent, d'une épouse ignare, d'une jeune fille malheureuse, d'un amant perdu et d'un père

écartelé entre son avarice et le bonheur de sa famille que le destin réunit dans des situations où chacun tente de s'en sortir au dépens des autres. «El Hattab» est la première de six productions projetées cette année par le TRB, dont deux pour enfants et une en langue amazighe, selon M. Ferroudj qui a souligné qu'une deuxième pièce sera mise en chantier «dans les tout prochains jours».

Il s'agit d'une œuvre intitulée «Mona Lisa», écrite par l'Égyptien Saïd Nacer Salim. La

pièce sera mise en scène par Tounès Aït Ali tandis que la révision dramatique sera assurée par le D' Djamil Mustapha-Zekai en prévision du festival national de la production féminine prévu à Annaba du 1^{er} au 8 mars prochain. Par ailleurs, le TR Batna participera à la manifestation «Constantine, capitale 2015 de la culture arabe» par une pièce adaptée du roman «Aoudat el-ouali essalih ila maqamih ezzaki» du défunt Tahar Ouetar, a ajouté la même source. M.K.

Prévu du 9 au 11 février à Mostaganem

Premier Festival universitaire de la musique et de la chanson engagée

Une première édition du festival universitaire de la musique et de la chanson engagée aura lieu du 9 au 11 février courant à Mostaganem, a-t-on appris jeudi auprès de la direction de wilaya des œuvres universitaires.

Organisée sous le slogan «voix de l'étudiant au rythme de la musique et de la chanson engagée», cette manifestation réunira

des amateurs de ce genre musical de 18 wilayas du pays dont Adrar, Oran, Constantine, Tizi Ouzou, Tindouf, Sétif, Ghardaïa, Biskra, Jijel et Mostaganem.

Un jury, composé de trois membres, évaluera les prestations collectives et individuelles des participants à ce festival, qui aura pour cadre la maison de la culture Ould Abderrahmane-Kaki.

Cette manifestation a pour objectif de créer un cadre d'expression artistique et d'échanges entre différentes universités et services des œuvres universitaires du pays.

Le festival est initié par l'Office national des œuvres universitaires en collaboration avec la direction de wilaya des œuvres universitaires de Mostaganem. R.Z.

Festival Ciné Sud du court-métrage africain

L'Algérie représentée par «Passage à niveau»

Le film algérien «Passage à niveau» de Anis Djaad sera présenté au 16^e festival du court-métrage africain «Ciné Sud» à Cozes (centre-ouest de France) qui se tiendra du 11 au 15 février en cours, indique le site internet du festival dédié cette année au court-métrage algérien.

Le film algérien d'Anis Djaad sera en lice avec 25 films africains et de la diaspora dans le cadre du concours officiel. Parmi les films retenus, «Wardiyat Yanayer» du réalisateur égyptien Imad Mabrouk, «Peau de colle» de la tunisienne Kouther Ben Hania, «L'autre femme» de la

réalisatrice sénégalaise Marie Kà et «L'homme au chien» du marocain Kamal Lezraq.

Réalisé en 2013, le film «Passage à niveau» (23mn) raconte la vie morne et répétitive d'un vieux garde barrière – interprété par Rachid Benalal – qui s'occupe de la sécurisation des lieux au niveau de la voie ferrée et qui un jour reçoit une lettre qui va bouleverser sa vie.

Réalisé en collaboration avec l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc) et la société privée «Nnaya Productions», «Passage à niveau» est le seul film algérien à avoir été projeté au 67^e festival international du

Cinéma de Cannes en 2014.

Dans le cadre du festival, une soirée spéciale sera consacrée au court-métrage algérien à travers la projection de plusieurs films dont «L'île» de Amine Sidi Boumediene, «Kabli el ayam» de Karim Moussaoui, «L'archipel» de Djamel Kerker et «La parade de Taos» de Nazim Djemai.

Le festival «Ciné Sud», organisé par la société française non lucrative Plein Sud, a pour objectif de promouvoir les courts-métrages et les cultures de l'Afrique. G.D.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Petit théâtre de Ain Témouchent
Jusqu'au 7 février :
Festival national de théâtre de marionnettes

L'espace d'exposition « La Baignoire »
Jusqu'au 28 février :
Exposition de photos intitulée Chawari3

Salle Ibn Khaldoun
26 février :
Concert musical animé par l'artiste jordanienne Macadi Nahhas

Salle Ibn Zeydoun
7 février :
Concert de musique soufie animé par La troupe «Mother»

Musée public national du Bardo
Jusqu'au mois de mars :
Exposition «Pouvoir des perles d'Afrique» (collection de Tonia Marek).

Auditorium de la Radio algérienne
Jeudi 5 février à 19h :
Concert de musique classique. Christian Leotta interprète Ludwig van Beethoven. Entré sur invitation à récupérer à l'Institut culturel italien d'Alger ou à l'auditorium de la Radio algérienne.

Galerie d'Arts Aïcha-Haddad
Jusqu'au 7 février :
Exposition de peinture de l'artiste Abderrahmane Azougli.

Institut français d'Alger
Jeudi 5 février à 19h30 :
Concert du groupe Mother

Salle Ibn Zeydoun de Bédja
El-Feth (El-Madania, Alger)
Samedi 7 février à 19h :
Concert du groupe Mother

Café littéraire de Béjaïa
Samedi 7 février à 14h :
Le café littéraire de Béjaïa organise une rencontre avec les poètes Sabine Challal, Saeda Otmane Tolba et Lazhari Labter, au Théâtre régional de Béjaïa.

Coup franc direct



Quand Hayatou s'excusera !

Par Anouar M.

Décidément, le président de la CAF, Issa Hayatou, ne manque pas de culot. En effet, demander des excuses à une victime alors qu'il reconnaît l'erreur est unique dans les annales. Comment ce dernier peut-il suspendre l'arbitre du match qu'ont eu à disputer les Aigles de Carthage face au pays organisateur, la Guinée équatoriale et demander en parallèle que la Tunisie présente ses excuses pour les accusations de corruption de l'arbitre mauricien ? Hayatou sait dans son for intérieur que ce qui s'est passé avec cet arbitre qui a offert la qualification sur un plateau aux Guinéo-équatoriens, est inadmissible mais il souhaite quand même qu'on se taise et qu'on ne remette pas en cause ce tournoi qui a été organisé dans la précipitation après le retrait du Maroc dû au soi-disant Virus Ebola. Les Tunisiens devaient ainsi se taire et ne pas crier sur tous les toits qu'ils ont été spoliés. Mais voilà que la magie se retourne contre le sorcier comme le dit l'adage avec ce qui s'est passé lors de cette demi-finale entre la Guinée équatoriale et le Ghana et tout ce qui a comme graves dérapages. Que va dire maintenant Hayatou ? Va-t-il sanctionner le pays organisateur ou fermer encore les yeux alors que la situation est, cette fois-ci plus grave ? Il est clair que le président de la CAF ne sait plus quoi faire surtout qu'il a toujours nager dans l'opacité, sans que personne ne daigne l'interpeller.

A. M.

CR Belouizdad

Alain Michel reste confiant

L'entraîneur du CR Belouizdad Alain Michel a indiqué qu'il tablait sur huit points lors des quatre prochaines rencontres de son équipe afin qu'elle assure prématurément notre maintien en L1 de football.

«Nous devons obtenir au moins huit points de nos quatre prochains matches, cela nous permettra d'assurer prématurément notre maintien, et poursuivre sans pression la suite du parcours», a déclaré l'entraîneur français. Après un début de saison difficile, le «Chabab» s'est refait une santé depuis l'arrivée de Michel à la barre technique au milieu de la phase aller en remplacement de son compatriote Victor Zwinkla. Le club algérois a certes quitté la zone rouge, mais il ne parvient toujours pas à accéder au peloton de tête comme le souhaitent ses fans. Après 18 journées, le CRB pointe à la 9^e place avec 25 points, accusant un retard de sept unités par rapport au leader, le MO Béjaïa.

«On pense d'abord à se maintenir rapidement parmi l'élite, et cela passe par au moins deux victoires et deux



autres nuls lors des quatre prochaines sorties. Si on ne réussit pas ce pari, on risque de se retrouver de nouveau dans la zone rouge», a prévenu Michel.

Le «Chabab», revigoré par sa victoire dans le derby face à l'USM Alger (2-1), le champion en titre, se déplacera samedi à Bel-Abbès pour affronter le club local, qui a besoin de points pour s'éloigner de la zone rouge.

Le MC El Eulma, un autre club de bas du tableau, l'ASO Chlef, l'avant-dernier au classement et le NA Hussein Dey qui lutte pour son maintien, sont les futurs adversaires des Belouizdadis après leur match face à l'USMBA.

Côte d'Ivoire -Ghana en finale de la CAN Blacks stars et Eléphants se disputeront le trophée

Après s'être imposé sur le score de (3-0) face à la Guinée équatoriale, jeudi soir à Malabo dans une demi-finale marquée par des incidents en tribunes et une interruption de près d'une demi-heure, le Ghana affrontera la Côte d'Ivoire en finale de la CAN 2015, demain dimanche à Bana (20h00).

Ça sera un match assez spécial entre deux formations qui étaient données favorites pour le sacre final de cette édition organisée à la hâte en Guinée équatoriale après le désistement du Maroc qui redoutait le virus Ebola selon ses dires. Ces deux équipes sont considérées comme les meilleures en compagnie de l'Algérie et du Cameroun qui n'ont pas eu la même réussite et qui se sont fait éliminés plus tôt. Il est clair que le match sera très disputé entre ces deux sélections qui auront la même ambition, à savoir, tenter de décrocher ce trophée tant convoité surtout que leurs chances restent intactes et la rencontre s'annonce équilibrée entre deux équipes dont le niveau se rapproche, sachant que tous deux ont des joueurs capables de faire la différence à tout moment. Le match sera le remake de l'édition de 1992 qui s'était jouée au Sénégal et remporté par les Eléphants aux tirs aux buts. Les coéquipiers d'Abédi Pelé étaient pourtant les favoris en force mais cela n'a pas empêché les Ivoiriens de l'emporter. Cette fois, les choses ne sont pas aussi différentes étant donné que les deux équipes ne comptent pas se laisser faire au cours de cette finale qui sera d'une importance extrême pour les deux équipes.

Chaos sur la CAN

Par ailleurs, et pour revenir à la demi-finale entre la Guinée équato-



Les Ghanéens lorgnent vers un sixième trophée

riale et le Ghana qui a totalement dégénéré jeudi à Malabo, il faut dire que cela a terni pour de bon l'image du pays organisateur de la CAN 2015. Jets de projectiles sur l'arbitre et les joueurs, intervention des forces de sécurité, des supporters ghanéens évacués à la hâte et une interruption de plus de 35 minutes : la demi-finale entre le Ghana et la Guinée équatoriale (3-0) a été le théâtre de scènes de chaos, jeudi à Malabo. La rencontre a totalement dégénéré après la sortie imprévue des fans du Ghana de leur tribune à dix minutes du coup de sifflet final pour éviter des affrontements avec les supporters locaux. Massés derrière l'un des buts tout en étant protégés des jets de bouteilles par les forces de l'ordre, ils ont alors contraint l'arbitre gabonais Eric Otogo à interrompre la partie.

La police, aidée d'un hélicoptère de la gendarmerie, a alors chargé et évacué une large partie du stade, usant notamment de gaz lacrymogènes. Il a fallu plus de 30 minutes avant qu'un calme assez précaire revienne, permettant de replacer les Ghanéens dans une tribune opposée, à l'abri des représailles des fans locaux, extrêmement remontés.

Le match a ensuite repris pour seulement deux petites minutes, scellant la qualification du Ghana au terme d'une soirée qui ternit pour de

bon l'image de cette Coupe d'Afrique. La tension avait déjà été à son comble dès la mi-temps et l'arbitre et les joueurs ghanéens avaient dû être escortés par les forces de l'ordre à leur sortie du terrain pour éviter les projectiles lancés par le public. Les supporters du Nzalang National, particulièrement bouillants dès le coup d'envoi, n'ont en effet pas digéré le penalty sifflé par le directeur de jeu à la 41^e minute en faveur des Black Stars et transformé par Jordan Ayew.

Le deuxième but inscrit juste avant la pause par Wakas Mubarak (45'+2) n'a fait qu'envenimer la situation et alourdi un peu plus l'atmosphère, les fans du pays-hôte criant «arbitre dehors» en déversant sur la pelouse tout ce qu'ils avaient sous la main. Le retour des vestiaires n'a pas calmé le public malgré les appels du speaker et ses menaces d'interruption du match. La rencontre a ensuite repris mais la tension est restée extrême jusqu'au bout dans les gradins et sur la pelouse où les coups n'ont cessé de pleuvoir entre les joueurs, avec en fond sonore le bruit des sirènes de police et d'ambulances et le bourdonnement incessant d'un hélicoptère des forces de sécurité au-dessus du stade.

Jusqu'à cette sortie inopinée des fans ghanéens qui a rendu la situation totalement ingérable.

Abdelmoumen Djabou

«Je respecte l'avis et les choix du sélectionneur»

L'international algérien du Club Africain, Abdelmoumen Djabou, a indiqué qu'il est convaincu de son talent et de ce qu'il peut apporter à la sélection nationale, au lendemain des propos tenus à son sujet par le sélectionneur Christian Gourcuff, lors de sa conférence de presse.

«C'est vrai que je suis un peu surpris parce que l'histoire retiendra qu'au jour d'aujourd'hui, je suis, avec Salah Assad et Islam Slimani, l'un des trois joueurs algériens qui ont réussi à mettre deux buts en une seule édition de Coupe du monde, mais je respecte les choix du sélectionneur, même si j'aurais voulu, comme tout compétiteur, avoir une petite chance durant la dernière CAN, mais bon», a déclaré l'ancien star de l'Entente de Sétif.

En réponse à une question d'un journaliste sur la non-incorporation de Djabou lors de la CAN-2015 en Guinée équatoriale, le coach des Verts a affirmé que ce joueur «est loin des exi-



gences du haut niveau». Son avenir, Djabou, qui vient de fêter son 28^e anniversaire, continue de le voir en vert : «Moi je vais continuer à travailler dans mon club pour essayer de progresser davantage et prouver, si on me convoque une nouvelle fois en équipe nationale, que je ne suis pas si loin que cela du haut niveau». Se refusant à toute polémique, Djabou s'est beau-

coup fait «tirer l'oreille» pour répondre aux questions de l'APS.

Toutefois, dit-il, «je sais que les gens qui aiment me voir jouer et apprécient ce que je peux réaliser sur un terrain sont déçus, même très déçus du fait que je n'ai pas été aligné, mais ils ne peuvent pas l'être autant que moi (...) mais je tiens à le répéter : le choix des joueurs, ça reste le job du seul sélectionneur et je m'interdis de m'immiscer dans son travail».

Invité à donner son avis sur le parcours de l'équipe algérienne en Guinée équatoriale, Djabou tient à rendre hommage à tous ses camarades qui ont «tout donné».

«Nous avons accédé aux quarts de finale, ce qui n'avait pas été le cas lors de la précédente édition, et moi je prends cela comme un progrès au vu du caractère âpre des joutes africaines et des conditions particulières dans lesquelles se sont disputées les rencontres, notamment à Mongomo.»

Coupe du monde d'escrime (étape d'Alger) Une centaine d'escrimeuses pour ce tournoi

Une centaine d'escrimeuses représentant 19 pays croisent le fer depuis hier vendredi au chapiteau de l'hôtel Hilton d'Alger où se déroule la Coupe du monde-2015 du Fleuret dames (individuel et par équipe). La sélection algérienne, composée de 8 escrimeuses dirigées par l'entraîneur roumain George Mugar Codreanu, a effectué une série de stages en prévision de ce rendez-vous international. La dernière phase de préparation de l'élite nationale a été entamée le 25 janvier dernier au centre sportif Ghermoul et s'est poursuivie jusqu'à la veille du coup d'envoi du Mondial-2015. L'Egypte qui avait auparavant confirmé sa participation, s'est retirée à la dernière minute de cette compétition comptant pour le circuit mondial qui a réintégré le programme de la Fédération internationale. «Les meilleures escrimeuses seront présentes en Algérie à l'image de la N.1 mondiale l'Italienne Arianna Errigo et sa compatriote Elisa Di Francisca (N.2). La mission de notre équipe sera donc extrêmement difficile face aux meilleures fleuretistes mondiales», a indiqué le président de la Fédération algérienne d'escrime, Abderaouf Bernaoui.



Point d'ordre Ukraine : recul franco-allemand ?

Par Nazim Rochd

L' aventure ukrainienne de l'alliance atlantiste semble bien battre de l'aile. Déjà la «révolution» a tourné à la tragédie, le putsch n'ayant leurré presque personne en Ukraine et le nouveau pouvoir n'ayant pas du tout rempli les promesses du projet occidental. Bien au contraire, il a mis le pays à feu et à sang, poussant la Crimée à redevenir russe et les deux régions de l'est à s'ériger en républiques populaires, celle de Donetsk et celle de Lugansk, tout en mettant dans une situation délicate ses soutiens européens et étatsuniens. Du coup, l'opération de containment de la Russie s'est avérée plus compliquée qu'elle n'était dans les plans initiaux et nécessitait des tensions extrêmes avec Moscou. Jusqu'au bout, durant des mois, l'espoir a été maintenu de voir l'armée des putschistes réduire les insurgés du Donbass. En vain. C'est plutôt elle qui subit défaite sur défaite et qui démontre sa fragilité. Le ministre de la Défense, lui-même est déconcerté, son appel à la «mobilisation générale» n'a recueilli que 20% des effectifs concernés, tandis que la conscription est dénoncée (en 3 jours près de 7500 jeunes ont fui en Russie) pour échapper à la conscription. Les sanctions économiques contre les Russes, non plus, n'ont pas eu l'effet de les voir se désolidariser des insurgés. Les derniers développements de la situation ont fini par rendre intenable la stratégie déployée jusqu'ici. Une stratégie, développée et imposée par Washington, qui pèse lourdement sur l'Union européenne qui se trouve en première ligne dans la crise, dont les Etats membres

n'ont plus les capacités de soutenir les mesures qui impactent, inégalement, leurs économies. Sans compter que la perspective d'une escalade avec Moscou ne pourrait servir que les Etats-Unis. C'est pourquoi «l'Union européenne soutient toutes les initiatives en vue d'un règlement politique du conflit dans l'est de l'Ukraine» et pourquoi elle considère que «les efforts déployés par la chancelière Angela Merkel et le président François Hollande, ainsi que leurs visites à Kiev et à Moscou... vont justement dans ce sens». Cette initiative de deux fidèles satellites de la Maison-Blanche obéit, certainement, à des motivations assez fortes pour qu'ils se la permettent. Dans le même temps, ils se démarquent des menaces de Barack Obama d'armer les putschistes de Kiev (armes défensives, dit-on). La raison donnée par Mme Merkel sonne comme un camouflet : «L'Allemagne ne soutiendra pas l'Ukraine avec des armes...», car dit-elle : «Les Ukrainiens n'arriveront pas à reprendre militairement le Donbass, c'est une stratégie vouée à l'échec». De son côté, François Hollande a signifié que «la France ne participe pas à l'armement de l'Ukraine» et que «la France est contre le fait que l'Ukraine intègre l'Otan». Reste la recherche d'un compromis qui préserve, au plus, l'opportunité que les deux républiques de l'est restent dans une Ukraine fédérative, au moins une fin de crise où l'Europe a tout à perdre. Quitte à froisser le tuteur étatsunien qui tend à vouloir maintenir un point de tension, qui lui permet de chahuter la Russie. Nul doute, en principe, que se vit un moment fort dans les relations Ouest-Ouest, d'abord, avant qu'il ne soit question du conflit ukrainien en lui-même. **N. R.**

FIN DES RÊVES DE COUPE D'AFRIQUE POUR LES ALGÉRIENS



Djalou@hotmail.com

Trafic de drogue à Béjaïa

«Moustic» et ses compères ne séviront plus

■ La brigade anti-stups de la police judiciaire relevant de la sûreté de wilaya a démantelé, ces derniers jours, un nouveau réseau de trafic de drogue constitué de quatre éléments âgés entre 38 et 50 ans, connus sous les sobriquets de «Chachou Piriti, Mikha et Moustic».

Par Hocine Cherfa

L es éléments de la brigade anti-stups ont d'abord arrêté le cerveau du réseau au niveau de l'ancienne ville, en possession de 397,5 gr de kif traité sous forme de trois plaquettes et de quelques morceaux préparés pour être écoulés. Une perquisition a été effectuée dans son domicile et après investigations

l'enquête a abouti à l'arrestation des autres éléments du groupe. Présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Béjaïa, lequel a confié l'affaires au juge instructeur, ils ont été placés en détention provisoire pour possession, commercialisation et recel de drogue. Par ailleurs, deux autres individus dont les initiales sont Kh. H. âgé de 19 ans et A.D.J. âgé de 40 ans et connu par le surnom de «Bali», ont été arrê-

tés au niveau de l'ancienne ville la semaine passée en possession de 28,8g de kif traité. «Un couteau et une somme d'argent ont été saisis par les lles policiers», appendon de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Les deux individus ont été présentés devant le procureur de la République qui les a placés en détention provisoire pour possession et commercialisation de drogue. **H. C.**

Affaire de trafic de drogue et psychotropes à Boudouaou

Des peines de 15 ans de réclusion criminelle à la perpétuité

A.NABIL, B.MOUSSA, M.Khaled sont au banc des accusés pour répondre des chefs d'accusation pour lesquels ils sont poursuivis, en l'occurrence trafic et commerce de drogue. Le principal accusé T. Mohamed Amine est en fuite. Il s'agit de l'une des plus importantes affaires de drogue que le tribunal criminel a jugée lors de cette session. En effet, les faits remontent au mois d'août 2013, lorsque les enquêteurs de la section de recherches de la Gendarmerie nationale ont démantelé un réseau de malfaiteurs spécialisé

dans le trafic de drogue et de psychotropes. Cette opération a été engagée après l'arrestation d'un trafiquant de drogue A. Nabil, habitant Bordj-Menaïel qui a été pris en flagrant délit sur la route nationale 12 au moment où il se ravitaillait en drogue auprès de M.Khaled qui conduisait un véhicule marque Hyundai type Accent de couleur blanche. A l'audience, il a déclaré qu'il n'a effectué que trois opérations pour un total de près de 9 kg de drogue avec T. Mohamed Amine qu'il ne connaissait que par téléphone. Le deuxième accusé,

B.Moussa a reconnu que T. Mohamed Amine lui a confié 12 kg de drogue qu'il a dissimulés dans un regard d'égoût à proximité de son chalet à Boudouaou. Il a ajouté que ce dernier lui a remis la somme de 70 000 DA (sept millions de centimes) en guise de récompense pour les préparatifs de son mariage. Après un mandat de perquisition, les gendarmes ont retrouvé dans son domicile une importante quantité de drogue, des armes blanches (sabres, couteaux) et une somme de 18 millions de centimes. Quant au dernier accu-

sé, M. Khaled, arrêté à la pêche de Cap-Djinet, il a déclaré n'avoir aucune relation avec cette affaire de drogue. «En ma qualité de taxieur clandestin, je travaille avec toutes les personnes», a-t-il ajouté, réfutant toutes les accusations portées contre lui. Dans son réquisitoire, le procureur général a démontré que les 3 accusés, complices, travaillaient pour le compte du baron de la drogue T. Mohamed Amine qui dispose d'un téléphone portable avec une puce d'un opérateur de la téléphonie implanté au Maroc. C'est ainsi

qu'il a requis la peine de 20 ans de réclusion criminelle contre les accusés et la peine capitale à l'encontre de T. Mohamed Amine. La défense, pour sa part, a plaidé les circonstances atténuantes et la relaxe. Ce n'est qu'après délibération que le tribunal criminel a rendu le verdict : 15 ans de réclusion criminelle à l'encontre de A.Nabil, B.Moussa et M.Khaled. Quant au principal accusé, toujours en cavale, en l'occurrence T. Mohamed Amine, il a été condamné par contumace à la perpétuité.

A. K.